

Le fil rouge



Revue départementale d'Histoire Sociale
Hiver 2012
Numéro 46 - 7 €

**CONSOLIDEZ ET ÉLARGISSEZ
LES SUCCÈS DE MAI-JUIN**

*Travailleuses, travailleurs de la métallurgie
Unissez-vous et agissez*

POUR UNE VÉRITABLE GARANTIE

- des salaires et appointements par catégorie
- du pouvoir d'achat par l'échelle mobile des salaires et appointements
- de la réduction effective et progressive de la durée du travail sans diminution de ressources
- de l'avancement de l'âge de la retraite de l'emploi
- des classifications correspondant au travail effectué
- de la promotion et de la formation professionnelles
- de clauses particulières aux jeunes, aux femmes, aux employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres, aux immigrés.

un moyen efficace :

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

- la convention collective nationale pour tous les métallurgistes de France
- des nouvelles conventions collectives régionales ou départementales
- des accords d'entreprises.

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE C.G.T.
vous appelle tous, ouvriers, employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise, cadres et ingénieurs, à agir pour imposer, dans l'UNITÉ, la discussion et la conclusion de

**VÉRITABLES
CONVENTIONS COLLECTIVES**

Après les grèves de Mai/juin 1968, campagne nationale de la Fédération des métaux CGT pour une convention collective nationale (archives IHS cgt 76)

Les conventions collectives dans la métallurgie normande au cœur du « fordisme »

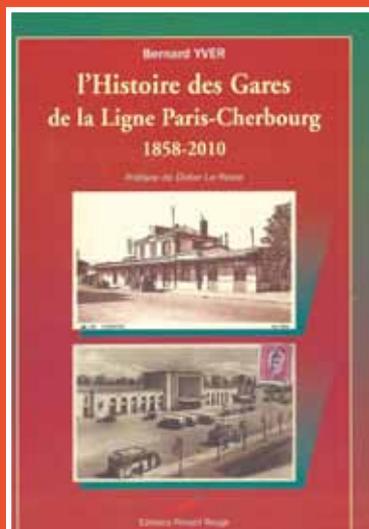
pages 4 à 13

**Portraits de militants syndicaux :
Marcelle Marécal**

pages 17 à 19

L'histoire des gares de la ligne Paris-Cherbourg 1858-2010 de Bernard YVER

Bernard YVER, cheminot, fils de cheminot, frère de cheminot, nous raconte dans cet ouvrage l'histoire de la naissance et du développement de la ligne de chemin de fer Paris-Cherbourg et des lignes secondaires de la Basse-Normandie, Les 160 pages sont illustrées par les photos des différentes gares de la ligne et des dépôts et ateliers existants ou disparus, Il décrit l'histoire de cette ligne au moment de la création du chemin de fer, au 19^{ème} siècle, qui compte 36 compagnies, le regroupement en six sociétés, dont une de l'Etat, puis la création de la SNCF en 1937. Bernard Yver est un militant de cette corporation qui a assuré, au cours de cent soixante dix ans, le développement des liaisons du pays pour rapprocher ses habitants et assurer le développement économique. Cette corporation est composée d'hommes et de femmes qui ont été à la pointe du combat pour leurs revendications mais aussi pour la défense des libertés, Cet ouvrage rappelle aussi le lourd tribut payé par la profession pour libérer la France de 1940 à 1944. En effet au cours de la seconde guerre mondiale 8 938 cheminots seront tués et 15 977 seront blessés. Citons une action menée dans la nuit du 15 au 16 mars 1944 où le train de soldats allemands venant de Maastricht en direction de Cherbourg est saboté et déraile tuant 30 soldats. Cette action est reconduite le 1^{er} avril et fait 10 tués, Les 14 résistants à l'origine de l'attentat ont été fusillés au Mont Valérien. Les faits d'armes des cheminots résistants dans ce secteur ont été très importants et déterminants pour le débarquement des alliés, le 6 juin 1944. Des plaques et des monuments installés dans les gares nous le rappellent. L'auteur cite également les destructions subies par les chemins de fer au cours de la guerre 1914-1918 soit : 5 600 km



de voies détruites, 1 510 ponts, 12 tunnels, 560 gares essentiellement sur les Réseaux Nord et Est de la France. On peut regretter que les destructions de la guerre de 1940-1944 ne soient pas données, notamment pour la Normandie, Les luttes et grèves des cheminots pour l'amélioration de leurs conditions de travail, de vie, pour les intérêts des usagers, la défense du chemin de fer, ont leur place dans cet ouvrage, Nous prenons connaissance, au fil des pages, de l'histoire et de la physionomie des 9 gares et dépôts de Basse Normandie, celles en activité et celles qui ont disparu. Bernard Yver était un conducteur de train, alors évidemment il n'a pas manqué de consacrer les dernières pages aux

différents modèles de locomotives et autorails, photos à l'appui, qui ont circulé sur cette ligne.

Par de courts textes et des photos nous prenons connaissance d'une activité industrielle importante pour la région, la transformation du lait (fromage, beurre, crème) des origines à nos jours sans oublier les luttes des salariés pour sauver l'emploi et les usines agroalimentaires, ce qui permet de montrer la complémentarité du chemin de fer et des industries.

Une préface de Didier Le Reste, Secrétaire Général de la Fédération CGT des cheminots en 2010, place cet ouvrage comme une contribution militante et progressiste au service de l'intérêt général et pour nourrir les luttes de demain, Nous partageons ce point de vue. Aussi recommandons-nous vivement la lecture de ce livre,

Serge Laloyer

(1) «L'histoire des gares de la ligne Paris-Cherbourg - 1858-2010» Bernard Yver, préface de Dideier Le Reste. Editions Piment Rouge.

2012

Soutenez votre institut et
Le fil rouge

Voici plus de onze mois que l'année est commencée : quelques retardataires n'ont pas encore réglé leur abonnement/adhésion !

Notre Institut CGT d'Histoire Sociale, association loi 1901, vit pour l'essentiel des moyens provenant des cotisations annuelles de ses adhérents, et du dévouement de ses historiens bénévoles et amateurs. Notre action est de plus en plus diversifiée : valorisation et classement des archives, séminaires, conférences, colloques, seul ou en coopération avec d'autres chercheurs, publication de livres et de notre revue le fil rouge. Vous appréciez notre travail ? Aidez nous à le faire connaître, faites adhérer vos amis, votre syndicat, votre association, votre Comité d'Entreprise, votre municipalité, votre bibliothèque ou médiathèque.

Merci de régler rapidement votre cotisation (attention ! lors de notre assemblée générale nous avons décidé d'augmenter légèrement les cotisations, voir le tarif 2013 page....).

Nous avons reçu le n° 123 des

les **Cahiers**
de l'Institut
d'histoire sociale



Sommaire :

1. La vie des IHS.
2. dossier : 1791- 1884, les travailleurs tenus en laisse.
3. Images : 1792 : signature du Programme commun de gouvernement.
4. Actualité : L'histoire un combat syndical.
5. En débat : Démocratie sociale : de quoi est-il question ?

6. Société : L'émergence contrariée du sport ouvrier en France.



Serge LALOYER

Les traditions d'organisation de la Classe Ouvrière

Le 19 octobre 2013, les lecteurs disposeront d'un ouvrage qui marquera le 100^{ème} anniversaire de l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime.

Ce livre, réalisation commune IHS et UD-CGT, retracera les grandes luttes menées par la classe ouvrière du département.

Le 20^{ème} siècle fut celui du développement des ports, de l'industrie et des villes du département. Il est de ce fait marqué par de nombreux combats de la classe ouvrière pour obtenir la reconnaissance de ses droits sur les richesses produites. La CGT, les travailleurs ont dû faire face à deux guerres mondiales, nous évoquerons son rôle et celui de ses militants au cours de ces conflits.

La deuxième partie du siècle aura été fortement marquée par les luttes pour garder les industries et les emplois.

L'après deuxième guerre mondiale a été une époque d'action de solidarité et de soutien aux peuples luttant pour leur indépendance et la démocratie.

Si le but de ce livre est de faire partager aux lecteurs, syndiqués, militants ce que fut l'activité de la CGT depuis 1900, il a aussi pour objectif de montrer qu'un aboutissement positif du combat nécessite pour les travailleurs d'être unis sur des objectifs communs, d'être organisés et déterminés dans l'action.

Si ce fut vrai dans le passé, c'est d'une grande actualité dans la situation économique actuelle en France où, à Pétroplus, à Sanofi, à PSA, dans la sidérurgie, dans les industries agroalimentaires où les travailleurs montrent une grande détermination à sauver leur emploi et les tissus industriels du pays. Nous assistons à une politique d'austérité sans précédent, à un déni de démocratie avec la mise en application des différents traités européens dont le but est de retirer aux peuples leurs droits de définir leurs choix économiques et sociaux.

Il est nécessaire pour la classe ouvrière de s'appuyer sur ses traditions d'organisation dans la CGT, de combativité pour amplifier ses luttes avec pour objectif de faire reculer le patronat sur ses ambitions de remettre en cause les acquis, les accords, les droits syndicaux.

Il faut aussi que ses luttes contraignent les Etats à dire aux spéculateurs, aux banquiers, aux administrateurs et PDG des grandes sociétés capitalistes : « la partie est terminée ». Le moment est venu de redistribuer les fruits du travail plus équitablement, d'empêcher une minorité d'avoir un revenu journalier supérieur au revenu annuel d'un ouvrier ou d'un retraité, alors qu'ils organisent le chômage, le pillage des finances publiques.

Il est temps d'imposer aux patrons à qui le patriotisme fait défaut qu'ils rendent à la Nation ce qui lui appartient, de mettre en place les bases d'une société qui produise pour le bien être des peuples et non pour une minorité de privilégiés. Ce fut le rêve et le combat de milliers de révolutionnaires en Europe au cours des siècles passés.

Le moment est peut-être venu de concrétiser ce rêve, d'en faire une réalité pour les générations futures.

Serge LALOYER
Président de l'IHS cgt 76

p. 2
L'histoire des gares « Paris-Cherbourg »
par Serge Laloyer

p. 3 Editorial
par Serge Laloyer

p. 4 à 13
« Les conventions collectives dans la métallurgie normande au cœur du « Fordisme »
par Monique Rolland-Simion

p. 14 & 15
« Le Maïtron »
par Jacky Maussion

p. 16
Hommage à Guy Decamps
par Serge Laloyer

p. 17 à 19
Portraits de militants syndicaux de Seine-Maritime : Marcelle Marécal
par Jacques Defortescu

p. 20 & 21
La vie de votre Institut

p. 22
Bulletin d'abonnement /adhésion pour 2013

p. 23
De nouveaux locaux au service du Tourisme Social

p. 24 **Partenariat T.L.C.**

Le fil rouge

N° 46 - 15^{ème} année, édité par l'IHS cgt 76
Tél. 02 35 58 88 60 - Courriel : ihs76@cgt76.fr

Ont participé à la rédaction : Monique Rolland-Simion, Serge Laloyer, Jacky Maussion, Jacques Defortescu – Iconographie : Marcel Dellius, René Lhomme, Jacques Defortescu.

Mise en page : SNEIP - Numéro d'émetteur : 522992.
N° SIRET : 752 904 722 00010

Imprimerie SNEIP - 29, rue de la Grande Epine
76808 Saint-Etienne Rouvray Cedex
Tél. 02 32 91 71 41 - Fax 02 35 66 52 31
E-mail : contact@sneip.fr - Site : www.sneip.fr

Les conventions collectives dans la métallurgie normande au cœur du « fordisme »

par Monique Roland - Simion ¹



I. Au cœur du « fordisme » : le processus de reconstruction des conventions collectives de la métallurgie en Seine-Maritime

La loi du 11 février 1950 permet un retour à la liberté de négociation mais n'entraîne pas une ruée conventionnelle.² Jusqu'au milieu des années 1950, le processus de reconstruction s'avère lent et complexe. Variable aussi au gré des situations professionnelles et locales.

La commission paritaire, lieu originel de négociation

Avant d'établir un accord, les acteurs sociaux doivent se rencontrer, telle est l'une des raisons d'être des commissions paritaires réactivées dès le début des années 50.³

L'étude du rôle des commissions paritaires dans la métallurgie met en évidence la spécificité de l'attitude des acteurs sociaux dans cette branche.

Les organisations ne tardent pas à se saisir des innovations législatives. Dès le 4 mars 1950, soit un peu moins d'un mois après le vote de la loi sur les conventions collectives, la CGC, la CGT, la CFTC et la CGT-FO demandent à rencontrer la Chambre patronale de la métallurgie de Rouen. Convoquée à la préfecture, la réunion a pour objet la mise en application de la liberté de négociation salariale.⁴

Indices d'évolution du coût de la vie en main, la délégation ouvrière revendique le mot d'ordre national « d'une indemnité provisionnelle de 3.000 F hiérarchisée par mois et pour tous avec effet rétroactif du 1^{er} décembre 1949 dans l'attente de la solution apportée au problème des conventions collectives ».

Non moins calés sur les consignes du CNPF et de l'UIMM, les employeurs jugent excessives les prétentions ouvrières au vu de la conjoncture

économique, mais se disent prêts à recommander aux entreprises l'application d'une majoration de 5% sur les salaires imposables, primes comprises. La proposition est repoussée par les salariés, peu satisfaits, par ailleurs, de la médiocre garantie offerte par une « recommandation patronale » qui ne s'appliquerait, du reste, qu'à compter du 1^{er} mars 1950. Chaque acteur invoque, on l'aura noté, la conjoncture pour justifier sa position : les uns afin de rétablir un pouvoir d'achat amputé, les autres pour rompre une dérive inflationniste. Malgré l'échec des premiers échanges, l'étape du « discuter ou non » est néanmoins franchie.⁵ Reste à passer à la seconde, celle du « accepter ou non ».

Cette même année, une procédure identique est lancée au Havre dans la perspective d'une convention collective. La commission réunie le 13 octobre 1950 à la sous-préfecture, compte, en plus des fonctionnaires, les représentants de la Chambre syndicale des constructeurs mécaniciens, et ceux de la CGT, de la CFTC, de FO et, à titre d'observateur de la CGC. Outre l'examen du champ d'application de la future convention et du fonctionnement de la commission, la discussion s'oriente vers les salaires. Unanimes, les organisations ouvrières demandent une augmentation immédiate et globale de 15% (20% pour FO) avec fixation à 105 F du salaire horaire minimum du « manoeuvre coefficient 100 ».

1. Monique Roland-Simion est Professeure Agrégée Honoraire à l'Université de Rouen.

2. « Entre 1950 et 1953, 166 conventions et arrêtés d'extension furent signés » in Patrick BARREAU et Francis HORDEN, (dir.) *Histoire du droit du travail par les textes*, T 3, Cahiers de l'Institut Régional du travail, Université de la Méditerranée, 2000 p. 80. En revanche, entre 1936 et 1939 on relève « 5620 conventions dont 519 furent l'objet d'un arrêté d'extension » in Marie-Geneviève DEZES, « La préhistoire des Conventions collectives françaises », in Annette JOBERT, Daniel REYNAUD, Jean SAGLIO, Michelle TALLARD (dir.), *Les conventions collectives de branche ; déclin ou renouveau ?* CEREQ, Etudes, n° 65 1993, p.50.

3. Ce n'est pas nouveau ; la loi de 1936 accordait une place prépondérante à la commission mixte convoquée à l'initiative de l'inspecteur du travail.

4. ADSM Z1648, cabinet de la préfecture, syndicats patronaux (1946-1950).

5. Christian MOREL, *La grève froide : stratégies syndicales et pouvoir patronal*, Paris, éditions Octares, 2^{ème} édit., 1994, p41 à 57.

Compte rendu de la commission paritaire en vue de la conclusion d'une C.C. dans la métallurgie du Havre, 13 octobre 1950

PROCES-VERBAL N° I

de la réunion préparatoire en vue de la conclusion d'une Convention Collective de la Métallurgie du Havre et de la Région Dans la Salle des Commissions de la Sous-Préfecture Le 13 Octobre 1950

La Commission s'est réunie sous la Présidence de Mr. ARVIS, Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre, assisté de Messieurs BOTET et CAPIAIN, Inspecteurs du Travail.

Etaient présents:

- Délégation de la Chambre Syndicale des Constructeurs Mécaniciens: MM. PAYOLLET, TEXIER, AUGUSTIN-NORMAND Fils, ROGER, BEZIN, JULLIEN, BENOIT, FLUILLET, PERCEPIED, RAULT, POURE.
- Délégation des Organisations Syndicales Ouvrières: MM. EUDIER, DUPAS, GERVAIS, GOMEZ, DURAND, VERDIERE de la C.G.T. MM. DEHORS, CAMPAIN, de la C.F.T.C. MM. MARICAL, NOYON, de P.O. MM. LAURENT, NOEL, de la C.C.C.

Le Président rappelle les textes en vertu desquels la Commission a été réunie, et passe à l'ordre du jour.

1°) CHAMP D'APPLICATION DE LA FUTURE CONVENTION COLLECTIVE.-

Quant aux professions, Mr. EUDIER désire que la Convention concerne les entreprises de carénage, la S.N.C.A.N. et les garagistes réparateurs d'automobiles.

Dans la discussion, la Chambre Syndicale fait valoir que le Syndicat Patronal des Garages et celui des carénages n'ont aucune relation avec la Chambre Syndicale des Constructeurs Mécaniciens, que la S.N.C.A.N. est une entreprise nationalisée, et que le travail des carénages est très différent de celui des entreprises du travail des métaux.

Les Conventions Collectives ne pouvant être conclues que par accord entre les parties intéressées, ces questions seront, en conséquence, étudiées ultérieurement.

Quant au cadre géographique, ce sera évidemment LE HAVRE et sa banlieue immédiate, c'est-à-dire les zones où les salaires subsistent actuellement un abattement de 5 %.

Quant au nombre de conventions, cette question n'a pas été résolue.

.../...

Sources : ADSM 250W47, Inspection du travail du Havre, conventions de 1938 à 1957

Mais comme à Rouen, les employeurs s'y refusent expliquant que cela équivaldrait à une hausse de 100%. Ils n'acceptent pas davantage le principe d'une revalorisation uniforme, indifférente à l'hétérogénéité des entreprises de la branche.

La rupture des relations n'intervient cependant que deux semaines plus tard lorsque les employeurs décident unilatéralement, le 18 novembre, du niveau de la revalorisation et fixent à 74 F le minimum horaire. D'autres réunions se tiennent au sujet de la convention, mais la question des salaires a tôt fait de revenir sur le tapis, par exemple le 19 mars 1951.⁶

M. Eudier de la CGT, revendique une augmentation uniforme de 20 F du taux horaire d'affûtage - salaire de base dans la métallurgie - avec répercussion sur « les accessoires du salaire ». M. Campain, de la CFTC, propose des salaires minima garantis à l'exclusion de toutes primes de rendement, tandis que M. Marical de FO, réclame le tarif hiérarchisé sur le modèle adopté à Paris quelques mois plus tôt. En dépit de ces écarts, tous se retrouvent autour du thème d'un nécessaire rattrapage des salaires au regard de l'évolution des prix. Les syndicalistes posent aussi la question des abattements de zone par rapport à la région parisienne mais également par rapport à Rouen, qu'il importe de corriger. L'accord signé le 7 avril 1951 « à une heure du matin », ce qui laisse supposer d'après discussions, l'est par la seule CFTC, dont l'inspecteur du travail signale les bonnes relations qu'elle entretient avec l'organisation patronale.⁷ Concrètement, le compromis se fait

à mi-chemin des positions des uns et des autres, alors que des « grèves tournantes ralentissent la production ».⁸

Il comble les disparités entre Le Havre et Rouen mais les salaires normands restent inférieurs de 6,66 à 8% à ceux de la région parisienne.

- 2 -

2°) FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION.-

Toutes les parties intéressées étant absolument d'accord pour que la question des salaires soit discutée en premier lieu, il a été décidé qu'il serait tout d'abord constitué une commission unique comportant au maximum 12 représentants patronaux et 12 représentants travailleurs, étant bien entendu que chaque délégation pourra comprendre, à sa convenance, un nombre moindre de délégués.

En ce qui concerne les délégations ouvrières, celles-ci doivent se mettre d'accord entre elles sur la répartition des sièges, et en cas de désaccord, le service de l'Inspection du Travail arbitrerait le litige (date limite 12/7 Octobre).

Enfin, il a été décidé que les délégués devront avoir plein pouvoir de décision lors de la conclusion d'accords, cette disposition ne s'opposant pas à ce que les délégations demandent à se concerter avant toute décision.

Après discussion, il est proposé de réunir le Mardi matin et le samedi après-midi comme jours de réunion des délégations. Exceptionnellement, la prochaine réunion est fixée au Mercredi 18 Octobre à 8 h.30.

Toutes les réunions auront lieu désormais, en principe, au Siège de la Chambre Syndicale des Constructeurs Mécaniciens, site Place Jules Ferry.

La délégation ouvrière demande enfin que les heures perdues par les délégués salariés à l'occasion de ces réunions soient payées intégralement par le chef d'entreprise. Réponse de la Chambre Syndicale lors de la prochaine réunion.

3°) ORDRE DU JOUR: LES SALAIRES.-

Après que le Président ait rappelé l'objet, purement préparatoire, de cette réunion, les délégations présentes décident de discuter immédiatement de la question des salaires.

Propositions des Organisations Syndicales Ouvrières: Monsieur EUDIER, au nom de l'Union Syndicale des Travailleurs de la Métallurgie, expose les raisons de ses revendications et demande la fixation du salaire horaire minimum du manoeuvre coefficient 100 à 105 Frs. En attendant la revalorisation des salaires, il demande d'autre part, une augmentation immédiate de 15 % sur le salaire global actuel.

Le représentant de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, demande également le minimum garanti à 105 Frs. et une revalorisation immédiate des salaires à 15 %.

.../...

- 3 -

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière base également le salaire minimum horaire à 105 Frs. et demande une revalorisation immédiate des salaires à 20 %.

Enfin, le représentant de la Confédération Générale des Cadres rappelle que, conformément aux instructions qu'il a reçues, il n'est qu'observateur.

Au nom de la Chambre Syndicale, Monsieur PAYOLLET déclare qu'il sera impossible à son organisation d'accepter le chiffre de 105 Frs. proposé, car cela aboutirait à une majoration d'environ 100 % des salaires actuellement pratiqués, et déclare donc la demande ouvrière non recevable.

Il rappelle à ce sujet que le nouveau salaire minimum de 74 Frs.10 fixé par le Gouvernement ne doit pas servir obligatoirement de point de départ (base 100) de la hiérarchie.

Sur la question des 15 % d'augmentation, tout en ne voulant pas se prononcer définitivement, il se déclare opposé à toute augmentation uniforme. Le Président suggère alors qu'une enquête soit faite sur le salaire réel de base payé aux ouvriers des diverses entreprises de la Métallurgie. Cette enquête pourra être faite conjointement aussi bien par le Service de l'Inspection du Travail que par les organisations ouvrières et patronales. Les résultats de cette enquête serviront de base lors de la prochaine discussion sur les salaires.

Au cours de la prochaine réunion (Mercredi 18) sera continuée la discussion de la question des salaires.

-----oo0oo-----

CM/CC: 2
MD/PW: 50

6. ADSM 250W47, rapports de l'inspection du travail du Havre, conventions collectives 1938-57; P.V. de réunion. Initialement, la réunion devait avoir pour objet les mesures de licenciement et le rôle des délégués.

7. ADSM, 250W47, courrier du DDT à l'inspecteur divisionnaire du travail et de la main d'oeuvre de la 6^{ème} circonscription.

8. ADSM Z48813, conflits médiations, versement de la DDT à la préfecture 1964. Dans la métallurgie et pour l'année 1950, on recense 89.311 journées de travail perdues dans le département.

Au mois de septembre 1950, un nouveau litige surgit entre le patronat et la CFTC, différend dont s'emparent la CGT et FO, pour rentrer dans le jeu, mais qui ne suffira pas à fléchir la détermination des employeurs qui choisissent une majoration unilatérale des salaires.

D'autres commissions paritaires se réunissent à Rouen, en 1951.

Celle du 22 juin,⁹ concerne ainsi le « Cartel intersyndical » CGT, CFTC, CGT-FO et la Chambre syndicale de la métallurgie de Rouen afin d'examiner la revalorisation des primes de panier, de petits déplacements, de travaux dangereux et insalubres et les indemnités d'outillage.¹⁰ Après deux suspensions de séance la négociation achoppe bientôt sur le barème de salaire.

Cette fois, les organisations ouvrières se réfèrent à l'indice du coût de la vie retenu par la « Commission Supérieure de la Fonction publique ».

M. Dagremont note pour le patronat, qu'entre décembre 1948 et juillet 1949 la baisse des prix n'a entraîné aucun recul des salaires. A quoi M. Lefrançois de la CGT, rétorque que la délégation patronale a récemment refusé l'échelle mobile des salaires qui aurait permis une telle variation.¹¹

Malgré la similitude des positions, on s'achemine vers des discussions spécifiques par localité et bassin d'emplois. Le 17 décembre 1951, une réunion paritaire se tient à Fécamp, sans d'ailleurs aboutir à un accord.¹²

Contrairement au BTP, l'objectif d'une convention départementale ou, à plus forte raison, nationale, n'est plus à l'ordre du jour.

En octobre 1953, des négociations débutent à Dieppe et à Elbeuf en vue de conventions locales. En tout lieu, les discussions s'ordonnent, en dépit de la relative unité syndicale, autour des propositions patronales qui, formulées à l'échelon régional, reprennent néanmoins celles de l'UIMM, favorable à des conventions établies au plus près des réalités du « marché du travail » afin « d'éviter que les hauts salaires de la région parisienne ne fassent tâche d'huile ».¹³

L'Union demeure, à cette fin, en étroite liaison avec les délégations de province dont elle coordonne l'attitude de manière à « faire front à la tactique syndicale consistant à rechercher l'enveloppe des concessions faites ailleurs ». La démarche sait pouvoir compter sur l'appui des pouvoirs publics.

La situation de la métallurgie dans notre département permet de percevoir de quelle manière la mise en pratique d'une stratégie se décline aux différentes échelles locales.

Batir des conventions : la relance contractuelle de 1955 : histoire locale et rivalités syndicales

On s'accorde à penser que la négociation fut relancée à partir de 1955, sous l'impulsion des pouvoirs publics et d'une partie du patronat « moderniste ». Il est admis que l'explosion sociale de Nantes-Saint-Nazaire de juin à août 1955 a joué un rôle dans ce sens. L'accord Renault du mois de septembre participe de cette reprise conventionnelle dont les archives montrent qu'elle était préparée depuis février dans l'entreprise nationalisée.¹⁴

Des accords locaux ou départementaux de branches sont enfin signés dans celles dépourvues de convention nationale. Ainsi en va-t-il dans la métallurgie d'Elbeuf dès le 22 avril 1954, de Rouen-Dieppe et du Havre le 1^{er} juillet 1955, puis de Saint-Nicolas d'Aliermont le 28 novembre 1956.

Dans cette branche, l'échelon territorial pertinent local fait ressortir la variété des positions syndicales. Dans le canton d'Elbeuf, la CGT ne signe pas la convention, à la différence de la CFTC et FO, seuls interlocuteurs face au « Syndicat patronal des industries Métallurgiques et Connexes de la région d'Elbeuf ». FO qui, à Saint-Nicolas d'Aliermont monopolise la représentation ouvrière, se distingue au Havre, par son refus de signer la convention ratifiée, en revanche, par la CFTC, la CGC, les Indépendants, mais encore la CGT. La Convention de Rouen-Dieppe est, au contraire, adoptée par toutes les organisations de travailleurs. Faut-il lier l'attitude de FO au Havre à la puissance cégétiste locale ? L'anticommunisme de FO pourrait expliquer sa position, à une époque où le syndicat CGT des métallurgistes havrais¹⁵ ne cache pas ses

9. ADSM 194J, archives de la CGT, carton métaux 4.

10. Rappelons l'importance de ces dispositions, obligatoires en cas de demande d'extension de la convention.

11. L'augmentation du SMIG par décret, le 13 juin 1951, est un argument également utilisé afin de justifier une revalorisation salariale en dépit du fait qu'il n'a pas vocation à être un minimum dans la hiérarchie d'un barème conventionnel.

12. ADSM 250W47 ibidem.

13. François SELLIER, *La confrontation sociale en France*, op.cit. p. 57-60 et H.W. EHRMANN, *La politique du patronat français, 1936-1955*, Paris, A. Colin, 1959. Presse de l'UIMM, *L'année métallurgique*, 1951, p. 16 ; 1953, p. 36-37.

14. Colloque des 11 et 12 décembre 2008 organisé par le Centre d'histoire sociale du XX^e siècle et la CGT-FO, Paris : FO, *acteur de la vie contractuelle et du paritarisme. (fin 1950 début des années 60)*.

15. Voir la biographie de Louis EUDIER (1903-1986) dirigeant du syndicat des métallurgistes. Dans une note des RG du 13 novembre 1959, il est présenté comme, « Conseiller municipal communiste du Havre, Conseiller général, ancien député, membre du bureau de l'Union départementale CGT, Secrétaire adjoint de l'UL, membre du bureau fédéral du P.C. ». ADSM Z40707, activités syndicales CGT et FO (1959-1965).

Il signe la convention collective de la métallurgie du Havre en 1955 au nom de la CGT.

Déjà « secrétaire du syndicat réunifié des métaux, il joua un grand rôle dans la grève des établissements Bréguet en 1936 » : Jean MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* op. cit.

**Ordre du jour de la commission paritaire
de la métallurgie rouennaise, 17 novembre 1964**

ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSIFICATION	
NUMÉRO	POSTE	DATE	STATUT	NATURE	DATE	NUMÉRO	TI	ANCIENNETÉ	DATE	INDICATEUR	
76	1	4		14.11.64	7		1300			5	
PIECES JOINTES				OBJET				SÉRIATION			
				A/S de l'industrie métallurgique de la région rouennaise. - 2ème groupe -				SERIE LILLE ARCHIVED			

TIMBRE A L'ARRIVEE	RÉSUMÉ Une Commission paritaire de la métallurgie rouennaise aura lieu mardi 17 novembre prochain, à 9 h 30, à la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre à Rouen. À l'ordre du jour de cette réunion figurent la révision de certaines clauses de la convention collective et du barème des salaires minima de 1962. La Chambre patronale de la métallurgie rouennaise a son refus de discuter d'un nouvel accord de salaires. ***** La dernière réunion paritaire de la métallurgie rouennaise a eu lieu le lundi 9 décembre 1963 et s'est soldée par un échec. En effet, aucun accord n'avait pu être réalisé sur la révision du barème des salaires minima de 1962, les délégués ouvriers des syndicats C.F.T.C. et C.F.T.O. demandant 10 à 15 % d'augmentation, alors que les propositions patronales étaient de 3 à 4 %. En Juin 1964, le syndicat C.F.T.C. seul adressait à la Chambre patronale de Rouen une lettre dans laquelle il sollicitait l'ouverture d'une commission paritaire pour discuter de la révision de certains points de la convention collective et réclamait notamment 20 % d'augmentation des salaires. Les responsables patronaux répondaient en juillet par un refus. Au début d'octobre 1964, le syndicat F.O. de la métallurgie rouennaise, à son tour, s'adressait à la Chambre patronale, réclamant la convocation d'une commission paritaire et proposant la majoration des salaires minima de 5 % et un réajustement des salaires minima caractéristiques de 10 %. ***** A la suite du refus de la Chambre patronale de la métallurgie de discuter d'un nouvel accord de salaires F.O. demandait à l'inspecteur du travail de provoquer une réunion. Cette réunion paritaire a été fixée au mardi 17 novembre prochain, à 9h30, à la Direction départementale du travail, rue de Cézanne à Rouen. Des renseignements recueillis, il semble qu'aucun accord ne puisse être réalisé, le patronat de la métallurgie rouennaise, au regard de la conjoncture actuelle et des revendications gouvernementales, n'étant pas disposé à discuter d'une éventuelle des salaires aussi large que les ouvriers le souhaitent.
ENGAGEMENT	
DIFFUSION	
LOI D'EXPLOITATION	
CLASSIFICATION	
OBSERVATIONS	

Sources : ADSM 29W Z40709, Cabinet préfecture, RG : Grèves, métallurgie, 1962/1964.

d'entreprise. Enfin, le conflit ne cesse de constituer la toile de fond des rapports sociaux.

Actualiser la pratique quotidienne des relations professionnelles par les commissions paritaires

Les commissions paritaires ne cessent de fonctionner et d'enrichir les textes des différentes branches. Composées des acteurs sociaux et présidées par l'Inspecteur du travail elles tentent d'établir des protocoles d'accords et portent, dans la majorité des cas, sur la revalorisation des salaires minima afin de se rapprocher de la réalité du coût de la vie. La Direction du Travail et de la Main d'œuvre établit ensuite une « fiche de mouvement des salaires », en application de la loi du 11 février 1950 et la transmet au Préfet. Cette fiche précise les nouveaux barèmes ainsi que le pourcentage d'augmentation de la rémunération, les zones d'abattement géographiques par rapport à la région parisienne et, éventuellement, les primes.

Cependant, au tournant des années 60, d'autres préoccupations nourrissent les débats des commissions paritaires telles que le sort des travailleurs victimes de licenciements collectifs dans la métallurgie dieppoise et nicolaisienne,²⁰ ou la limitation de l'embauche temporaire à Rouen, dans la même branche.²¹

Exploiter les litiges sur l'application des textes afin d'enrichir les conventions.

Le Ministre du travail, le directeur départemental du travail et les inspecteurs chargés du respect de la législation sociale, mais aussi ceux qui ont pour fonction de l'interpréter – Cour de Cassation, tribunaux des prud'hommes – jouent ainsi un rôle de premier plan.

sympathies politiques. Mais cela n'empêche pas les « scissionnistes » rouennais de se retrouver aux côtés des « des moscouitaires » d'Emile Lefrançois.¹⁶

Le patronat paraît, quant à lui, relativement soudé autour d'organisations affiliées à la très puissante UIMM.¹⁷ La branche intègre, dans le département, les Compagnies de constructions et réparations navales notamment au Havre où s'impose le redouté Augustin Normand Fils,¹⁸ configuration patronale responsable de l'émiettement conventionnel régional.¹⁹

2. Des textes à la réalité : quelle marge de manœuvre pour les acteurs dans le département dans les années 1960

Durant cette période, comme le stipule les textes, les commissions paritaires sont sollicitées pour une actualisation des conventions « à froid ». Le recours au législateur et à la jurisprudence complète le processus. Mais, tout en restant prioritaire, la négociation de branche doit compter avec les discussions interprofessionnelles et les négociations

16. Emile LEFRANÇOIS (6 avril 1907 - mai 1983), secrétaire général des métaux de Rouen d.e 1949 à 1967, participe aux négociations pour la convention collective de 1955 à 1966. Qualifié de « communiste » dans la note des RG du 13 novembre 1959, op.cit. D'autre part, le terme péjoratif de « moscouitaires » ou CGT « K », fait allusion aux liens entretenus entre la CGT le PC et l'URSS. Il est récurrent dans les propos de FO dont les membres sont tenus à leur tour, par la CGT, pour responsables de la scission de 1947-48.

17. Danielle FRABOULET, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'UIMM, 1901-1950*, Villeneuve d'ASCQ, Presses Universitaires du Septentrion, 2007, 370 p.

18. Héritier d'une longue lignée, Marie Augustin Augustin NORMAND (1881-1964) est administrateur délégué des chantiers navals Augustin Normand. François Augustin Augustin NORMAND (1892-1967) est le frère du précédent.

19. Propos recueillis auprès de Serge LALOYER, syndicaliste de la CGT : « les patrons du Havre ne voulaient pas d'une convention départementale. »

20. ADSM Z48727, Versement DDT, salaires, commissions paritaires 1959.

21. ADSM J194, Carton 4, Métaux op.cit.

Tract du syndicat CGT de la métallurgie de Seine-Maritime demandant une convention collective départementale et une nationale, 31 août 1966

C. G. T. Comité de Coordination des Syndicats C.G.T. de la Métallurgie de Seine-Maritime **F. S. M.**

ROUEN, le 31 Août 1966

POUR une véritable Convention Collective Départementale de la Métallurgie

Depuis le début de l'année, notre Comité de Coordination a lancé une campagne afin qu'il n'y ait qu'une seule Convention Collective pour les 50.000 métallurgistes de Seine-Maritime.

Pourquoi ?

Une Convention Collective Départementale serait une garantie réelle contre toutes les attaques du patronat et du pouvoir gaulliste. Ces attaques qui, comme chacun sait, visent à remettre continuellement en cause les avantages acquis par les travailleurs.

— Actuellement il existe 3 Conventions Collectives : une pour la Région havraise, une pour la Région rouennaise et Dieppe et une pour Elbeuf.

Toutes trois sont vieilles de 10 ans et plus, et de ce fait ne correspondent plus aux besoins actuels des travailleurs, ni à leurs conditions de vie et de travail, les salaires et les avantages divers qu'elles contiennent sont maintenant le plus souvent inférieurs à ceux, encore bien insuffisants, que les salariés ont imposés aux patrons dans les entreprises.

De plus, des milliers de métallurgistes du Département ne sont protégés par aucune Convention Collective, aussi sont-ils exploités au maximum par le patronat.

Il nous faut une Convention Collective du 20^e Siècle

C'est l'intérêt de toutes les catégories de salaires

L'obtention d'une telle Convention n'est pas contradictoire avec notre revendication : **Une Convention Collective Nationale de la Métallurgie.** Rien au contraire, elle constitue le tremplin pour y accéder et ne peut que stimuler l'action de l'ensemble des métallurgistes.

D'autre part, l'obtention d'une Convention Collective Nationale implique nécessairement un développement considérable de la lutte de l'ensemble des métallos français.

Ce mouvement commence à prendre forme, certes, et la C. G. T. travaille pour qu'il devienne rapidement beaucoup plus puissant.

Pendant :

— Faut-il attendre que tous les métallurgistes de France soient prêts à passer à l'action pour la Convention Nationale ?

— Faut-il nous priver de la possibilité d'améliorer notre sort avant ? **À la C.G.T. nous pensons que non.** Parce qu'en Seine-Maritime nous avons des forces suffisamment puissantes pour y parvenir d'autant plus que l'unité d'action avec nos camarades des autres centrales syndicales CFDT, CGTFO et y compris CGC a fait des progrès importants.

--- --

Sources : ADSM 194J, Archives Union Départementale CGT de Seine-Maritime, carton 9(métaux)

- Exploiter la construction du champ conventionnel

En 1963, à Saint-Pierre de Varengeville, la direction des Etablissements Claret-Normandie qui n'a pas adhéré à la Chambre syndicale de la métallurgie rouennaise mais à celle de la région parisienne s'estime autorisée, ainsi que le stipule la dite convention, à refuser « de payer l'indemnité de jour fériés à un ouvrier qui n'a pas accompli normalement la journée de travail précédant le jour férié. »²² Dans ce cas, le cadre géographique ne détermine pas obligatoirement le champ d'une convention.

- Affiner les conventions par la jurisprudence

La durée d'application, la révision et la dénonciation d'une convention donnent aussi lieu à de nombreux débats.

A Saint-Nicolas d'Aliermont, dans la métallurgie, la direction des Réveils Bayard a dénoncé la convention qui régissait l'usine le 1^{er} janvier 1960. En l'absence d'un nouvel accord, l'employeur veut ramener le nombre de jours chômés payés à 4 au lieu de 5 comme le stipulait le contrat antérieur, ce que conteste le syndicat FO. Conforté dans sa position par L'Union des industries métallurgiques et minières, le patron invoque un arrêt de la chambre civile de la Cour de Cassation, section sociale, du

6 janvier 1960 qui a fait jurisprudence, lequel a statué en faveur de la Chambre de commerce de Marseille contre ses salariés au motif que « le non renouvellement de la Convention Collective entraîne la cessation immédiate des effets de la dite Convention ».²³

En septembre 1957, l'Union syndicale CGT sollicite l'extension de la convention collective locale de la métallurgie conclue en 1955, abondée d'un avenant ouvrier et, déjà applicable dans la presque totalité des entreprises de la branche. Le directeur départemental du travail émet des réserves à cette demande, au motif que les montants des salaires, ceux des ouvriers mis à part, ne sont pas mentionnés « obligatoirement en annexe de la convention, et que la chambre syndicale patronale ne semble pas encore avoir donné son avis. »²⁴ La décision qui tarde à se concrétiser permet aux employeurs de sursoir à l'application de clauses qui leur seraient moins favorables.

Le droit du travail est conduit à s'affiner au contact des litiges suscités par l'application des conventions dans l'attente d'une nouvelle loi, à l'instar de celle du 30 juin 1971 statuant sur le renouvellement des conventions et sur les procédures d'extension.

- Utiliser le droit comme arme syndicale

En 1959 une polémique éclate entre le syndicat FO et la Direction des Etablissements Bayard à Saint-Nicolas d'Aliermont. Elle porte sur l'ordre hiérarchique du congédiement des travailleurs dans le cas d'un licenciement collectif.²⁵ La direction invoque le règlement intérieur, en contradiction, d'après des délégués, avec les prescriptions de la Convention collective. En effet, le règlement « prévoit que seront licenciés en premier lieu les salariés présentant les moindres aptitudes professionnelles. De plus, la comparaison d'ancienneté majorée des charges de famille ne peut se faire qu'entre ouvriers exécutant le même travail pour un même salaire ». Les délégués craignent une modification à la baisse des classifications laquelle faciliterait le congédiement arbitraire de certains salariés. Interpellé, l'inspecteur du travail rappelle la nécessité de respecter le règlement tout en affirmant que « cette question dépend étroitement

22. ibid.

23. ADSM 82J5, Archives de l'entreprise Bayard.

24. D'après la loi de 1950, le ministère du travail peut rendre par arrêté une convention obligatoire « pour tous les employeurs et travailleurs compris dans le champ d'application professionnel et territorial de la convention après avis motivé de la commission supérieure des conventions collectives ». Il doit pour cela « publier au Journal Officiel un avis relatif à l'extension ou au retrait envisagé... invitant les organismes professionnels et toutes personnes intéressées à lui faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis. »

25. ADSM Z48740, Versement DDT, 1960, note du 06 mars 1959.



CH de Normandie du Havre - Grève du 31 août au 12 septembre 66 sur l'ISANDA pour Jumboisation.

Photo R.Lhommet. (coll. IHS cgt 76)

de l'interprétation donnée à l'article de la convention ayant trait aux licenciements.» La réponse est pour le moins évasive ...

Dans la polémique qui oppose, en septembre 1963, la CGT à la direction de l'usine Renault de Cléon à propos de l'autorisation d'absence syndicale, l'interprétation de la convention est aussi délicate. L'accord mentionne l'autorisation d'assister « au congrès » – écrit au singulier – en conséquence de quoi l'employeur peut s'opposer à la présence d'un délégué au congrès confédéral et au congrès fédéral de son syndicat.²⁶

3. Un dysfonctionnement du système conventionnel dans les années 60 : Des conventions de branches inadaptées face à la crise des industries traditionnelles.

En période de retour de l'inflation à compter de la seconde moitié des années 50, le gouvernement recommande aux organisations patronales de limiter la progression des salaires réels à 4% en 1961. En septembre 1963, il initie « un plan de stabilisation » qui, tout en contenant la hausse

des prix freine également la croissance. Alors que s'amorçait une réflexion sur la répartition du revenu national autour du Commissaire au plan Pierre Massé, la grève de mineurs du printemps 1963 pousse le gouvernement à s'engager dans une politique des revenus concertée.²⁷ La crise des charbonnages a montré la nécessité d'une concertation dans le secteur public et, en décembre 1963, le rapport Toutée se penche sur l'amélioration des procédés de discussion des salaires dans ce secteur. Mais, afin de faire abandonner aux syndicats leur revendication sur la parité entre le public et le privé en matière salariale, une Conférence sur la politique des revenus dans le privé est instaurée à la suite d'un rapport de Pierre Massé. L'idée de cette politique est de faire dépendre les rémunérations et les prix des gains de productivité. Elle est néanmoins suivie de peu d'effets en raison de la méfiance du patronat et des syndicats.

Consécutif à la crise des industries traditionnelles qui n'épargne pas la Seine-Maritime, l'accès au plein

26. AD5M Z48796, Versement DDT, 1963, courrier adressé au Secrétaire de l'UD-CGT par le directeur de l'usine A. Jardon, le 24 septembre 1963.

27. Rappelons que la grève des mineurs a mis en échec la réquisition du personnel décrétée par le gouvernement et s'est soldée, entre autre, par un rattrapage salarial de 11% étalé sur l'année 1963 et le début de l'année 1964.

l'emploi devient l'objet de l'attention syndicale dans la construction navale comme dans le textile.

Dans ce contexte, le compte rendu d'une enquête effectuée auprès des ouvriers du textile du Nord, relatif à leur perception d'un système conventionnel qu'ils jugent inadapté à leurs préoccupations, ne peut qu'interpeller les acteurs sociaux.²⁸

Sur l'échantillon examiné, 60% des travailleurs ignorent ce qu'est une convention collective, un quart en a entendu vaguement parler, seulement 15% ont une idée exacte de ce qu'elle représente. Les hommes de moins de 30 ans et les femmes sont les plus ignorants. Plusieurs causes expliquent cette méconnaissance. Tout d'abord, dans les entreprises, il est peu question de ces textes complexes à caractère juridique et pour les salariés, seul le rapport de forces est efficace. La convention semble également refléter un « état des choses » dépassé par l'évolution rapide des situations concrètes auxquelles ne peuvent faire face les délégués syndicaux. Enfin, elle ne prend pas en compte les questions les plus importantes, à l'instar du mode de calcul des rémunérations de chaque poste, complexifié par l'organisation scientifique du travail qui accroît « l'individualisation et la technicité des relations professionnelles. » Plusieurs exemples de ces dysfonctionnements apparaissent en Seine-Maritime.

Dans les années 60, on recense quatre conventions locales dans la métallurgie. La convention de la région havraise, l'elbeuvienne, celle de Rouen-Dieppe, enfin celle de Saint-Nicolas d'Aliermont. Cette dernière, qui ne concerne pas les ingénieurs et cadres, est signée le 28 novembre 1956, dénoncée par le syndicat patronal le 1^{er} janvier 1960, renouvelée le 29 avril 1963 et approuvée par FO.²⁹

Ces conventions « sont vieilles de 10 ans et plus » précise un tract cégétiste d'août 1966 qui milite pour la conclusion d'une convention départementale voire nationale, « elles ne correspondent plus aux besoins actuels des travailleurs, ni à leurs conditions de vie et de travail, les salaires et les avantages divers qu'elles contiennent sont maintenant le plus souvent inférieurs à ceux, encore bien insuffisants que les salariés ont imposés aux patrons dans les entreprises. » De plus, poursuit le texte, en l'absence d'un décret d'extension « des milliers de métallurgistes ne sont protégés par aucune convention collective, aussi sont-ils exploités au maximum par le patronat ».³⁰

28. Enquête effectuée par Dominique LAHALLE et publiée dans la Revue française de sociologie, d'avril-juin 1962.

29. ADSM 82 J5, Versement de l'entreprise de Réveils Bayard.

30. ADSM 194J, archives CGT, carton 4, 31 août 1966.



J.J. Carnaud 1979. (coll. IHS cgt 76)

Les employeurs, fidèles aux consignes de l'UIMM, se prononcent pour la conclusion de conventions adaptées aux situations locales, à l'instar de « la petite construction mécanique qui tient à ses particularités et ne veut pas se laisser imposer des décisions nationales.³¹ Pour les syndicats, cette attitude laisse libre cours à la concurrence entre les sites laquelle permet de ne pas « uniformiser les salaires minima par le haut ». Une ancienne inspectrice du travail ne nie pas cette concurrence entre les salaires mais estime qu'« on ne peut pas payer de la même manière à Paris et dans le Limousin ! » et « qu'un système décentralisé permet aux gens de s'impliquer davantage ».³² Cet état de fait s'accommode néanmoins d'entorses à cette logique. Au dire d'un militant syndical, les employeurs des « Chantiers de Normandie » qui possédaient des chantiers de construction navale sur les sites respectifs de Dieppe et de Rouen approuvèrent la réunion des conventions de ces deux localités.³³

In fine, sous l'arbitrage du Ministère du travail, la convention de la métallurgie elbeuvienne fusionnera avec celle de Rouen en 1967, laquelle agrègera celle de Saint-Nicolas d'Aliermont le 26 juin 1970. Le Havre fait alors cavalier seul, suivant en cela la volonté des employeurs. La question demeure de savoir si un accord d'entreprise dans la construction navale a suffi aux « métallos » ou si ces derniers souhaitaient affirmer leur particularisme.³⁴ Quoiqu'il en soit, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas en Seine-Maritime de convention collective départementale dans la métallurgie, pas plus que de convention nationale.

Entre 1962 et 1968, la négociation collective de branche souffre du plan de stabilisation qui hypothèque son déroulement à tel point que, affirmera postérieurement André Bergeron, l'absence de soupape de sécurité aurait provoqué les événements de mai 68.³⁵

Accords d'entreprises et négociations interprofessionnelles : des formes de relations plus dynamiques ?

- Les accords d'entreprises sont-ils au plus près des réalités ?

On relève une variété de situations.

Aux « Chantiers réunis de Loire-Normandie » du Havre, en mars 1963, la Direction signe un accord avec les ouvriers, « représentés par les délégués du personnel et par le Comité d'établissement », « en l'absence de toute représentation syndicale » et dans l'esprit de la loi de 1950 sur les conventions

collectives.³⁶ Le compromis porte sur l'attribution de primes, de congés d'ancienneté et d'une assurance décès. Mais le bénéfice d'un « fonds de garantie de ressources à forme mutualiste » sera refusé aux ouvriers en « absences irrégulières ou qui n'auraient pas accepté, sans raison valable, d'exécuter le travail demandé dans des conditions d'horaire individuel raisonnable. » D'après la CGT, cette mesure révèle une forme de paternalisme et une « occasion pour l'employeur de contourner le syndicalisme et de mettre ses organes au service de la collaboration de classes. »³⁷

Les ordonnances du 7 janvier 1959 sur « l'intéressement des travailleurs à leur entreprise » et du 17 août 1967 sur « la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises » confortent la tentative d'associer le capital au travail et rencontrent un écho local, à l'instar de « l'accord de participation » d'octobre 1974, conclu entre la direction des établissements Bayard et le comité d'entreprise.

D'autres accords d'Etablissement portent en revanche la marque d'une présence syndicale affichée. Ainsi en va-t-il de l'accord de juin 1963, signé entre la Direction des établissements havrais de réparation navale Caillard, et les représentants des « sections syndicales d'entreprises CGT et CFTC »³⁸ – dont on notera l'existence bien avant la loi de décembre 1968. Le préambule mentionne sans ambiguïté la raison d'être du compromis.

31. Témoignage du 14 juin 2004 de Michel SIGUIER, Inspecteur du travail dans les années 1969/70, qui préside des commissions paritaires dans la Métallurgie, en particulier à Rouen.

32. Témoignage du 28 août 2004 de Geneviève RENDU, Inspectrice du travail entre 1973 et 1981/82 dans la circonscription de Rouen, Elbeuf, Sotteville, Grand et Petit Quevilly.

33. Témoignage de S. LALOYER, op.cit.

34. Ibidem.

35. Laure MACHU, évoque ces propos du secrétaire de Force Ouvrière in « La négociation collective et la politique contractuelle », *Action et pensée sociales chez Georges Pompidou*, Coll. Politique d'aujourd'hui, PUF, 2004, p. 292.

36. ADSM Z48796, cabinet de la préfecture, versement DDT, conflits, conventions, 1963. 37. ADSM 195254. A l'issue une journée d'étude nationale sur les Comités d'entreprises de novembre 1965 la CGT précise que : « ... dans le domaine de la mutualité par exemple la participation du CE ne doit s'exercer que dans le cadre des prestations assurées par la société mutualiste, ou ne déborder que peu de celles-ci. [...] l'octroi des subventions versées aux cantines, mutuelles, [...] nuisent aux activités éducatives [...] elles favorisent ainsi les menées paternalistes des employeurs. »

Et ADSM 195 J 254. Lors de la journée d'étude de l'UD CGT de Seine-Maritime du 6 janvier 1972 sur le rôle économique des Comités d'entreprises, les intervenants, dont le syndicaliste Albert PERROT, rappellent « qu'il n'appartient pas au CE de négocier avec le patronat en lieu et place de l'organisation syndicale. »

Albert PERROT (né le 5 janvier 1927). Fraiseur, secrétaire du syndicat à l'usine Dresser du Havre, membre du secrétariat de l'UD-CGT de Seine-Maritime, membre des commissions paritaires de la convention des métaux havrais et, responsable durant deux décennies, de la formation syndicale pour les cinq départements normands.

38. ADSM Z 48796, versement DDT 1963, conflits, conventions.

« [Les représentants], désireux de développer dans le cadre de l'Établissement des relations normales de travail et de rémunération dans le respect des intérêts de chacun, ont décidé de signer un accord [...] sur certaines questions d'intérêt collectif » dont, la fixation d'un horaire minimum garanti et la création d'une caisse de péréquation gérée de façon paritaire.

A Cléon, à partir de 1958, et à Sandouville, à compter de 1965, les salariés de chez Renault bénéficient d'avantages qui anticipent ceux obtenus grâce aux accords de branche et à la législation.³⁹

Dans un tract de février 1965, le syndicat CFDT de Sandouville déclare qu'un accord ne doit pas être reconduit s'il n'améliore pas les précédents, en fois de quoi, il refusera de signer celui que propose la direction lequel remet en cause l'acquis obtenu en 1962 d'une réduction progressive du temps de travail sans perte de salaire.

L'idée de la réforme de l'entreprise doit beaucoup à la réflexion de différentes forces sociales, en particulier à la CFTC. Dès 1955, une importante minorité prône un socialisme démocratique, avant que l'idée d'autogestion ne devienne le fondement du projet de société de la CFDT. Mais elle est également redevable, dès les années 50, aux hauts-fonctionnaires, technocrates, universitaires, syndicalistes, organisés dans le Club Jean Moulin⁴⁰ à partir d'un noyau d'anciens résistants. François Bloch-Lainé en devient le porte parole en 1963 dans son ouvrage intitulé : *Pour une réforme de l'entreprise*.⁴¹

Le patronat, en revanche, se révèle dans un premier temps assez réticent et développe, par l'intermédiaire de l'UIMM, un argumentaire dans L'Année métallurgique de 1963⁴² contre la position du Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.⁴³ Sa crainte réside surtout dans une réforme qui permettrait de reconnaître la section syndicale. Après la crise de 1968, le CNPF, dirigé par François Ceyrac venant précisément de l'UIMM, se tourne davantage vers l'entreprise à laquelle il « souhaite faire adhérer les Français ». Néanmoins, la reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise, instaurée en décembre 1968, n'est pas au goût de tous les employeurs. Ainsi, en mai 1969, la Fédération patronale du Havre 44 se félicite-elle, lors d'une assemblée annuelle du Syndicat du Commerce et de l'Industrie, d'avoir « alerté les sénateurs de la Seine-Maritime pour leur demander de s'opposer à la prise en considération d'une mesure qui aurait eu les conséquences les plus graves pour les affaires » des petites et moyennes entreprises et d'avoir « apportées au projet des

modifications peu nombreuses mais appréciables » pour ces dernières.⁴⁵

Au vrai, cette loi ainsi que celle du 13 juillet 1971 « modifiant certaines dispositions relatives aux Conventions collectives » traduisent l'intention de valoriser l'entreprise qui demeure le lieu le plus propice à la négociation des salaires réels.

- L'apport des négociations interprofessionnelles

Corrélativement, dans une lettre du 3 août 1967, le premier ministre, Georges Pompidou, enjoint aux acteurs sociaux, en particulier au patronat, d'ouvrir des discussions interprofessionnelles en matière d'emploi⁴⁶ lesquelles se poursuivent après les événements de 1968 et se soldent par l'accord du 10 février 1969 sur la préservation de l'outil de travail. La mensualisation du personnel horaire - mesure également préconisée dès juin 1969⁴⁷ par le Président Pompidou, et encouragée par son premier ministre, Jacques Chaban-Delmas⁴⁸ - se concrétise dans un accord signé par les organisations syndicales et patronales en avril 1970. La métallurgie est la première branche à s'emparer de cette avancée dont une note des renseignements généraux précise qu'elle était « appliquée depuis quelques années dans un certain nombre d'entreprises, et plus particulièrement dans la métallurgie de la région de Rouen » mais seulement pour les ouvriers appartenant aux catégories P3 et P2, qualifiés de « meilleurs éléments ». Par cette promotion, le patronat s'attachait une main d'œuvre hautement

3^{ème} semaine de congés payés bien avant la loi de 1956. Celui de 1958, la mensualisation des horaires après 30 années de présence. Celui de 1962, la 4^{ème} semaine de congés mais cet inventaire n'est pas exhaustif.

40. Voir au sujet de ce club, l'ouvrage de Claire ANDRIEU, *Pour l'amour de la République*. Le Club Jean Moulin, 1958-1970, Paris, Fayard, 2002, 608 p.

41. Michelle DUPRE, Olivier GIRAUD, Michelle TALLARD et Catherine VINCENT, « L'Etat et les acteurs sociaux face à la démocratie industrielle en France et en Allemagne entre 1945 et les années 1980 », in Alain CHATRIOT, Odile JOIN-LAMBERT, Vincent VIET (dir.), *Les Politiques du travail (1906-2006)* op.cit. p.348/49.

42. Jacques MARSEILLE (dir.), *l'UIMM, Cent ans de vie sociale*, Adase éditeur, 2000, p. 166/167 et 182.

43. F. Bloch-Lainé.

44. ADSM JPL178, Annexe au *Bulletin hebdomadaire d'information n°1503, Fédération patronale du Havre*.

45. En effet, le seuil minimum des effectifs pour la remise d'un local commun aux sections syndicales a été porté de 100 à 200 salariés et celui pour le crédit d'heures à 150 salariés.

46. Laure MACHU, « La négociation collective et la politique contractuelle » in Alain BELTRAN et Gilles Le BEGUEC, (dir.), *Action et pensée politique chez Georges Pompidou*, Coll. Politique d'aujourd'hui, PUF, p. 290. A propos de la mise en place d'un délai d'information en cas de licenciement collectif et de l'indemnisation du chômage partiel, G. Pompidou, sachant que le patronat redoute toute loi en matière d'emploi, incite F. Ceyrac à conclure au plus vite la négociation sous peine « de susciter des initiatives législatives ».

47. ADSM Z92370, Cabinet de la préfecture, syndicats patronaux 1960-74. Note des RG du 2 octobre 1969.

48. Rappelons que la politique contractuelle fait partie de l'ambition du premier ministre de créer « une nouvelle société », ce qui va au-delà même de ce que souhaite Georges Pompidou.

qualifiée. Toutefois, il accueille favorablement la généralisation de cette mesure laquelle mettra fin « au complexe d'infériorité des « horaires » à l'égard des « mensuels » et « créera un meilleur climat dans les rapports patrons-salariés. » Dans la continuité de ces négociations interprofessionnelles, mentionnons également la conclusion de l'accord sur la formation et le perfectionnement professionnel du 9 juillet 1970 qui donne des compétences supplémentaires aux comités d'entreprise et débouche sur la loi du 16 juillet 1971.

A la suite du relevé de conclusions de la rencontre « à chaud » de Grenelle en mai 1968, la question de l'articulation des différents niveaux de négociations s'impose aux acteurs sociaux. En effet, il revient aux branches de négocier, à l'instar de la métallurgie, la fin des abattements de rémunérations en fonction de l'âge, les primes de transport, les congés exceptionnels,⁴⁹ le retour progressif aux 40 heures.

La négociation ne se solde pas obligatoirement par une nouvelle convention. Au seuil des années 70, la métallurgie n'a toujours pas de convention départementale alors qu'émergent, de nouveaux besoins recensés par les Unions ses syndicats CGT et CFDT, tels que la réduction de la durée hebdomadaire du temps de travail, l'avancement de l'âge de la retraite, la révision des qualifications.⁵⁰ Cependant cette branche bénéficiera peu à peu d'accords nationaux à l'image de celui de juillet 1975 sur la nouvelle classification des emplois.

« Neuf ans après 1968, les relations professionnelles semblent plus contradictoires qu'elles ne l'on jamais été » et se caractérisent par « un développement important et cohérent de la négociation et une radicalisation des positions syndicales. »⁵¹ De nouveaux acteurs du monde du travail, tels que les femmes, les OS, les immigrés, porteurs de nouvelles aspirations, ne se satisfont pas des règles et des pratiques de la négociation traditionnelle et l'on s'interroge sur la place de l'Etat, jugé quelquefois trop présent dans ces relations.

Toutefois, la convention collective de branche reste le modèle dominant dans l'industrie, à l'instar de celle de la métallurgie du Havre actualisée en juin 1978 et signée, dans un premier temps par FO et la CFTC, pourtant minoritaires.⁵² Volumineuse, elle synthétise des dispositions communes aux ouvriers et aux ETAM, mentionne les rémunérations minimales hiérarchisées, prend en compte les nouvelles modalités législatives telles que l'emploi des travailleurs handicapés, et s'approprie les accords nationaux conclus dans la branche depuis 1968 mais ... Il n'existe toujours pas de convention collective nationale dans cette branche.

49. ADSM 194J, Archives de la CGT de Seine-Maritime, Carton 8, mises à jour de la convention de la région de Rouen-Dieppe, accords du 26 février 1969, de mars 1969, commission paritaire du 04 novembre 1969.

50. ADSM Z55067, Syndicats en Seine-Maritime (1968-69), communiqué de presse, *Paris-Normandie*, 22 avril 1969.

51. Jean-Daniel REYNAUD, *les syndicats en France*, op.cit. p.223-228.

52. Convention collective des industries métallurgiques du Havre du 26 juin 1978.

RAPPEL

**Bon de souscription à retourner à l'ISH CGT 76
26, avenue Jean-Rondeaux 76108 Rouen cedex**

Je commande le livre : « UN SIÈCLE DE LUTTES AVEC L'UD-CGT DE SEINE-MARITIME »

Nombre de livres : x 8 euros = euros

* dans le cas d'un envoi par la Poste, prévoir en sus 6 euros par livre pour frais de port

NOM : Prénom :

Adresse :

E-mail :

Signature

(Joindre un chèque à l'ordre de l'ISH CFGT 76)

Le Maïtron

par Jacky Maussion



« Le Maïtron », du nom de son créateur et de son initiateur, Jean Maïtron, constitue une œuvre unique en son genre. L'ambition de concrétiser un dictionnaire du mouvement ouvrier constituait et constitue toujours un chantier d'une extrême complexité. L'aventure débute en 1958 avec « *un appel en vue d'une collaboration* ». Depuis 1964, 28 volumes comprenant 80 000 biographies ont été publiés aux Ateliers Editions Ouvrières, à l'initiative de Jean Maïtron. Il faut y ajouter 9 volumes qui couvrent la dernière période actuellement en cours d'édition qui s'étend de 1940 à 1968. Le Maïtron est dirigé actuellement par Claude PENNETIER.

Les quatre grandes périodes parues dans leur intégralité sont déclinées de la manière suivante : de la Révolution à la première internationale (1789-1864) ; de la première internationale à la Commune (1864-1871) ; de la Commune à la première guerre mondiale (1871-1914) ; de la première guerre mondiale à la seconde guerre mondiale (1914-1939).

fédéral en 1962. Il siégea au comité fédéral de 1964 à 1968. Secrétaire général du syndicat du bâtiment de Rouen en 1953, il fut membre du secrétariat de l'UD-CGT de 1953 à 1968 au moins, occupant en 1966 et 1968, le poste de secrétaire général adjoint de l'Union Locale de Rouen et fut membre de la commission exécutive de la fédération CGT du bâtiment en 1953.

On retrouve aussi les biographies de Serge Laloyer, de Bernard Isaac, d'Annick Benoit, de Louis Eudier, d'Henri Batard, de Robert et Colette Privat, d'André Duroméa, de Roland Leroy, de René Cance, de Jean Malvasio... Certaines d'entre-elles méritent sans doute quelques précisions, par exemple Marcel Letessier a été maire de Canteleu. Notre Institut se propose, comme cela a d'ailleurs été fait dans le passé à plusieurs reprises, de collaborer avec les responsables du Maïtron concernant les biographies des militants de la CGT de notre département.

○ En Seine-Maritime

« Le Maïtron » compte 3252 biographies intéressant directement la Seine-Maritime, de la Révolution Française jusqu'à 1939 : 2300 pour la première période ; 170 pour la seconde ; 124 pour la troisième ; 658 pour la quatrième. Tous les noms sont publiés par ordre alphabétique, les courants, les appartenances ne font pas l'objet d'une classification. Ce que veulent montrer les auteurs c'est l'apport de chacun, en quelque sorte l'unité du mouvement ouvrier. Qui retient-on ? Les militants syndicaux et politiques, mais pas seulement. Les intellectuels, les anarchistes, les immigrés, etc. « Le Maïtron » tient à une conception large du concept « *militant ouvrier* ». Dans les volumes en cours de réalisation qui couvrent la période de 1940 à 1968, plusieurs biographies de militants dont les noms nous sont familiers sont publiées.

Par exemple : Marcel Letessier, né le 13 janvier 1919 ; ouvrier du bâtiment, cimentier ; militant communiste et syndicaliste CGT de Seine-Inférieure, secrétaire de l'UD-CGT. Marcel Letessier adhéra au parti communiste en juillet 1944. En 1956, il entra au comité fédéral communiste, suivit une école centrale d'un mois, puis en 1961, une école centrale de quatre mois, et fut promu au bureau

○ Les sources

La police est très bien faite. Les archives décrivant les itinéraires des militants ouvriers foisonnent. La presse, beaucoup plus bavarde à une certaine époque sur les conflits sociaux, constitue elle aussi une source appréciable. Et puis, bien sûr, la presse ouvrière, les tracts, les archives des organisations syndicales, les archives privées, sont eux aussi recensés, fouillés, passés au scanner. La recherche n'est pas toujours évidente. Les biographies des militants immigrés, par exemple, donnent aux historiens du fil à retordre. La langue, de plus grandes précautions prises pour militer publiquement, sont quelques unes des difficultés rencontrées.

Notre Institut dispose désormais de la totalité des volumes du Maïtron qui ont été publiés. Chaque militant peut les consulter. En attendant, avis à toutes les bibliothèques, nous allons de plus en plus avoir besoin du Maïtron pour mieux connaître tous ces militants « ces petites pierres semées » qui ont forgé le mouvement ouvrier.

Henri Batard vu par Le Maître

Né le 21 avril 1927 à Trouy (Cher), mort le 29 janvier 1994 au Havre ; ouvrier à la Compagnie Française de Raffinage de Gonfreville l'Orcher, puis ouvrier du bois au Havre ; syndicaliste CGT, militant communiste.

Fils de Maurice Batard, charcutier, et de Claire Adobet, charcutière, Henri Batard entra dans la vie professionnelle à seize ans, à l'usine Rol de Salbris. Engagé dans l'armée à la Libération, il la quitta en 1947 et alla travailler dans une entreprise de bâtiment au Havre. C'est en 1948, à la Compagnie Française de Raffinage de Gonfreville l'Orcher qu'il adhéra à la CGT. En août 1955, une importante grève avec occupation de l'entreprise provoqua son licenciement ainsi que celui de son ami : le prêtre ouvrier Jean Cottin.

Embauché à la fabrique de contreplaqués Multiplex du Havre en 1957, il y fut délégué du personnel. Il milita avec Jean Cottin, Marcel Auray et Jean Hervieu. Président de la mutuelle, il siégea à la commission exécutive de la Fédération nationale CGT du bois.

Henri Batard fut secrétaire permanent de l'Union locale CGT du Havre de 1964 à 1984. Jacques Defortescu, qui avait été son adjoint, lui succéda.

Membre du Parti communiste depuis 1951, il entra au comité fédéral communiste de Seine-Maritime en juin 1962, après avoir suivi une école centrale de quatre mois. Il était alors présenté comme membre du bureau de la section communiste du Havre sud-est et secrétaire du syndicat CGT du bois du Havre. De 1965 à 1983, il siégea dans les municipalités dirigées par René Cance puis André Duroméa.

Retraité, il présida l'Association France-RDA du Havre.

Il se maria le 21 décembre 1946 à Montivilliers avec Germaine Hervieu. Elle fut secrétaire de la section havraise de Tourisme et Travail et de France-RDA.

Claude Pennetier



Henri & Germaine Batard lors de leur départ de l'Union Locale CGT du Havre le 5 Mars 1984 (photos Havre- libre)

Sources : Arch. Comité national du PCF. *Le Fil Rouge*, printemps 2010, n° 37, biographie et historique de Multiplex (1927-1967) par Marius Bastide. Notes de Gilles Pichavant. Archives CGT de Seine-Maritime. Notes et documents fournis par Jacques Defortescu. Le Havre Libre. Etat Civil.

La Rubrique « dictionnaires » reprend l'ensemble des dictionnaires spécialisés du Maître récemment réalisés ou en cours de réalisation/actualisation, à l'exception, pour le moment des dictionnaires internationaux.

Dictionnaire biographique des cheminots.

Dictionnaire biographique des enseignants.

Dictionnaire biographique des fusillés et exécutés.

Dictionnaire biographique des gaziers-électriciens.

Dictionnaire du mouvement ouvrier en Grande-Bretagne et Irlande.

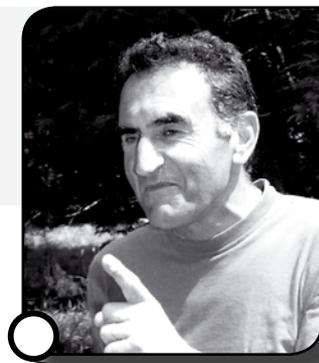
Dictionnaire biographique du Komintern.

Dictionnaire biographique des militants du Val de Marne.

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier au Maghreb.

Hommage à Guy Decamps

par Serge Laloyer



Notre camarade Guy Decamps nous a quittés au mois de juillet après une longue maladie.

Un hommage lui a été rendu à Dieppe par ses camarades de la CGT, du Parti Communiste Français et par ceux de l'association « Des amis de la Commune de Paris ».

Depuis plus de 10 ans, il était membre du Conseil d'Administration de notre Institut d'Histoire Sociale de Seine -Maritime.

C'était un militant toujours disponible pour rédiger un article dans « Le Fil rouge » ou dans la revue de l'Institut de la Fédération des cheminots.

Il avait fait sa carrière professionnelle à la SNCF, En 1948, il est apprenti et à l'issue de sa formation, il est affecté à la gare d'Oissel où rapidement il devient secrétaire du syndicat CGT.

Après diverses formations, il intègre l'encadrement. Il est nommé à Dieppe, en 1968, à la gare maritime.

Arrivé à l'âge de la retraite, Guy poursuit son engagement militant pour la défense et la modernisation des lignes de chemin de fer reliant Dieppe à Rouen et Paris.

En 1987, il s'investit dans la lutte menée pour le maintien de la ligne Dieppe- Serqueux, aux côtés du Maire de Dieppe, Irénée Bourgois et de Christian Cuvilliez, Conseiller Général communiste. Action qui débouchera sur la création du Comité de transport ferroviaire de la région dieppoise, animé par Didier Marchand et Philippe Stalin. Cette lutte ne sera pas vaine car elle permettra d'obtenir la modernisation de la ligne Rouen-Dieppe.

Ce ne fut pas la seule activité de Guy, il a aussi été animateur de l'association dieppoise des Amis de la Commune de Paris, où avec ses amis, il organise des conférences, des commémorations en mémoire

de Louise Michel, la militante de la Commune. Il crée aussi une chorale qui fera vivre et populariser les chansons révolutionnaires.

Il fera bénéficier notre revue « Le Fil rouge » de plusieurs articles sur ce grand moment de l'Histoire du mouvement ouvrier. Tout comme il s'attachera à faire connaître les luttes des cheminots, depuis la nationalisation de la SNCF en 1937.

A notre Conseil d'administration, il assurait la responsabilité d'archiviste. La proposition ne lui avait pas été faite au hasard, car nous avons apprécié sa rigueur dans la réalisation des procès-verbaux de nos réunions depuis de nombreuses années.

Il assurait avec le souci de la perfection le classement et la conservation des documents,

Au-delà du militantisme syndical et politique, Guy se voua à de multiples activités. Il était un fervent pratiquant de la bicyclette et du bricolage, Un jour où nous discutons des plaisirs de la randonnée pédestre dans le Pays de Bray, il me révéla qu'il participait à l'équipe de bénévoles qui assure la signalétique (rouge et blanche) qui jalonne les Chemins de Grande Randonnée.

Comme on le constate, Guy était un homme curieux, efficace, discret et disponible. Il avait le souci d'être utile et dévoué.

Nous regretterons longtemps ce camarade et ami.

Serge LALOYER.

*C'est le dernier « fil rouge » de l'année 2012.
Les membres du Conseil d'administration de l'Institut CGT d'Histoire
Sociale de Seine-Maritime vous remercie de votre fidélité,
vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année,
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour vous
et vos familles en 2012.*

Notre Institut CGT d' Histoire Sociale de Seine-Maritime, fort de son expérience à travers le livre « Haute Normandie Pages d' Histoire Sociale » paru en coopération avec la CGT de Normandie, conscient que de nombreux militants syndicaux auraient pu figurer dans ce livre, a décidé de poursuivre cette publication en reprenant dans les parutions de notre revue d'autres portraits de ceux qui ont participé à la construction et au développement de la CGT en Seine-Maritime. Aujourd'hui nous avons rencontré Marcelle Marécal

Marcelle Marécal : rassembler pour des actions largement partagées

par Jacques Defortescu

Marcelle Marécal est bien connue des retraités de Seine-Maritime, tout au moins de ceux qui militent à la CGT. En effet, elle fut jusqu'au congrès d'Octobre dernier membre du bureau de l'USR, après avoir été Secrétaire Générale de l'Union Syndicale des Retraités CGT de Seine-Maritime. A ce moment, elle aspire à un peu plus de repos. Et puis, elle souhaite avoir plus de temps pour mener à bien un projet associatif dans sa commune, projet culturel dont elle sait parler avec enthousiasme, et pour profiter de ces trois petites filles aujourd'hui adolescentes.

Mais avant d'en arriver là, découvrons cette personnalité, saluée à son départ le 16 octobre dernier, pour « sa qualité d'écoute, sa justesse d'analyses, sa capacité à prendre du recul, à « élever le débat ».

Une vocation d'institutrice contrariée

Rien dans sa famille ne la prédisposait au militantisme, qu'il soit politique ou syndical, ou tout simplement associatif. « L'histoire de la révolution française et de la Commune de Paris, apprise à l'école m'avait fortement impressionnée, j'étais ensuite très curieuse de l'actualité politique tout simplement. La



guerre d'Algérie était très présente, les jeunes hommes de mon âge étant appelés ou rappelés pendant de nombreux mois.»

Issue de famille modeste, Marcelle quitte l'école normale sans aller jusqu'au bout, son père étant décédé, elle rentre avec sa mère chez « Claret » à Saint Pierre de Varengeville : il faut bien nourrir la famille.

A 20 ans, elle part au Maroc, ayant entendu à la radio qu'on avait besoin d'institutrices dans ce pays du Maghreb. Arrivée à AFOURER au pied du barrage installé par EDF, elle commence l'alphabétisation des marocains dans le cadre de la coopération. Il y a de gros problèmes sanitaires, l'intégration n'est pas facile, d'autant qu'elle est la seule européenne dans le village. Après quelques mois, elle descend à BENI-MELLAL, près des mines de phosphates.

Marcelle devient agent des postes

Elle décide alors de passer le concours à la Poste et en 1960 rentre en France au « Centre régional de contrôle des articles d'argent (sic) » devenu ensuite « Centre de contrôle des mandats » à Rouen. Alors qu'elle n'est pas encore syndiquée en 1961, elle fait sa première grève.

En 1962, elle est mutée au service des « Chèques postaux » à Rouen.

Le 8 février 1962, c'est le drame et le scandale de Charonne². Cet événement, cette indignation partagée a forgé son engagement semble-t-il. Elle adhère alors à la CGT, participant aux manifestations de protestations organisées le 13 février, jour des obsèques des victimes de Charonne, dans toute la France.

Les accords d'Evian sont signés le 18 mars, mettant fin à 8 ans de guerre. Après le référendum du 1^{er} juillet ou les Algériens se prononcent massivement pour l'indépendance, la Poste demande des volontaires pour se rendre à Alger afin d'aider au redémarrage du centre de chèques postaux. Elle y part, et c'est là qu'elle



Marcelle Marécal en compagnie de Georges Neveu lors d'une manifestation de retraités en 2011 (photo USR cgt 76)



Foule à l'Assemblée Générale de DIJON chèques en 1982
(coll. M. Marécal)

adhérera au Parti Communiste, elle aura des contacts avec les communistes algériens. Deux ans plus tard, elle quitte l'Algérie et rejoint Dijon, puisqu'elle n'avait plus d'attache dans notre région.

L'examen de fin de stage protégé par un comité de grève.

En mai et juin 68, elle est au centre de formation des PTT dans le 13^{ème} arrondissement à Paris. Elle souligne d'ailleurs qu'à l'époque, au concours d'entrée il y avait 40 postes de femmes pour 400 postes d'hommes. La formation, postérieure au concours est conditionnée par la réussite à celui-ci. A l'examen de fin de stage, entre l'écrit et l'oral se déclenchent les barricades et les manifestations du 13 mai à Paris. Il faut encore passer l'oral, c'est alors que le piquet de grève des PTT autorise les futurs inspecteurs à se rendre au bureau du jury. C'est donc accompagnée d'un membre du piquet de grève que Marcelle se rend au concours !

Puis, c'est le retour en Normandie, elle est alors nommée à Eu, « *personne ne voulait du poste !* » dit-elle.

Face à une bourgeoisie et une aristocratie locales, rassemblées autour du Château d'Eu, Marcelle milite à cette période politiquement, aux cotés de Jean Garraud et prend la tête d'une liste de gauche aux élections municipales. Elle reste à Eu trois ans puis retourne à Rouen RP (Grande Poste de la rue Jeanne d'Arc) afin de pouvoir élever plus facilement son fils, né en 62, dont elle a seule la charge.

Le début de sa vie syndicale

C'est là que commence véritablement sa vie syndicale. Après avoir rejoint le service des chèques postaux où la moitié des cadres sont adhérents à la CGT, Marcelle pratique l'activité spécifique « cadres », comme monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, sans que ne soit pour autant créé une section

UGICT. Pendant les grèves de 1974, la totalité des cadres (moins 1) étaient dans l'action.

Elle retourne à « Dijon chèques » en 1980. Bien qu'elle n'ait pas de mandat syndical, ses collègues cadres la considèrent souvent comme leur représentante. En fin d'année 1982, la Direction décide de passer du système informatique Bull, à celui d'IBM. Face aux risques de catastrophe pour les services, les cadres refusent et la Direction est obligée de reculer. Cette grande fierté de « *refuser de saboter le service public* » en convergence avec le personnel, Marcelle l'aura toute sa vie, tout en fédérant autour d'elle tous ses collègues.

Henri Krasucki, Secrétaire Général de la CGT, en visite en Bourgogne participe à l'heure d'information syndicale mensuelle organisée par la section syndicale des chèques postaux (Voir photos) A cette même époque Marcelle est élue Responsable à la politique financière de l'Union Départementale CGT de la Côte d'or.

En 1988, « orpheline » de la Normandie, amoureuse des œuvres de Maupassant, souhaitant plutôt un bureau à « *taille humaine* », elle est nommée responsable au bureau de Goderville en plein pays de Caux. Elle y restera trois ans, puis est mutée à Saint Valéry pour « *se rapprocher de la mer* » dit-elle. Comme Receveur, elle participe à la vie syndicale de la section cadres en Seine-Maritime, sans pour autant prendre de responsabilités importantes, jusqu'à sa retraite en 1999.

A la retraite, une nouvelle activité

Elle milite alors à la section des retraités des PTT, qui outre l'activité syndicale spécifique, se préoccupe aussi des loisirs retraités au sein de LSR3. Elue au Conseil Départemental des PTT avec Jeanine Ponthieu 4 pour y représenter les retraités, elle milite aussi à l'UFR CGT des PTT. Compte tenu qu'elle avait « *la fibre inter-*



En compagnie d'Henri Krasucki Secrétaire Général de la CGT à Dijon chèques en 1982 (au fond E. Bressol Secrétaire de la fédération CGT des PTT, actuelle Présidente de l'IHS cgt nationale) (coll. M. Marécal)

professionnelle » elle intègre le Conseil National de l'Union Confédérale des Retraités CGT (UCR-CGT).

En 2002, Marcelle rentre au Conseil Départemental des retraités CGT de Seine-Maritime prenant là aussi la responsabilité de la trésorerie.

Quatre ans après, en 2006, au Congrès de l'USR à Bolbec, elle devient Secrétaire générale de l'USR CGT 76, jusqu'en 2009 où elle est remplacée par Jean Pierre Pique.

Modestie et sincérité

Marcelle a une conception très précise de l'activité militante, « *la première des qualités d'une ou d'un militant fait qu'on doit être irréprochable. Cela veut dire qu'on ne peut crédiblement revendiquer que lorsqu'on fait correctement son travail!* » Et de poursuivre, à propos de son activité professionnelle : « *j'ai eu la chance de pouvoir passer les concours et d'obtenir ainsi la promotion par le travail et la formation professionnelle, car les concours étaient anonymes.* »

On l'aura compris, les principales qualités de Marcelle Marécal sont la modestie et la sincérité.

Elle a su insuffler une nouvelle dynamique à l'USR 76. Le syndicalisme retraité est un enjeu pour toute la CGT et se doit d'être un syndicalisme non pas de « continuité idéologique » mais bien un syndicalisme de continuité revendicative. Ainsi, est-elle restée fidèle à sa conception du syndicalisme : « *C'est la prise en*



Avec ses camarades militants du syndicat CGT des PTT (devenu FAPT) en 2009. De gauche à droite : Jeanine Ponthieu, Annick Benoît, Marceau Burette, Max Valentin, Catherine Houelle, Marcelle Marécal. (photo J.D.)

compte des revendications spécifiques qui permettent de construire les convergences indispensables entre les salariés, qu'ils soient actifs ou retraités, mais c'est aussi, tout ce qu'elle a essayé de faire toute sa vie : Rassembler pour des actions largement partagées ».

Scènes de vie

30 juillet 1938 Naissance au Havre
1954-1956 Ecole Normale
1957 -Rentre chez Claret à St Pierre de Varengueville
1958 -Devient institutrice au Maroc
1961 -Naissance de son fils Eric
1960 - Retour en France
1961 -1er concours aux PTT, Rentre au « Centre de contrôle des mandats » à Rouen
1962 -Mutée aux Chèques Postaux à Rouen, adhère à la CGT
1962- 1965 -Mutée aux Chèques Postaux à Alger au titre de la coopération
1962- 1965 -Rencontres avec des communistes algériens- adhère au PCF
1965 - Nommée à « Dijon Chèques », rentre en France
1967 -Est reçue au concours d'Inspecteur - Centre de formation des PTT de Paris 13ème
1968- Est nommée à Eu
1971 - Retourne à Rouen RP
1973 - Est nommée à Rouen Chèques
1980 - Retourne à Dijon Chèques
1980- 1983 - Est secrétaire de l'UD CGT de la Côte d'Or – responsable des questions financières
1988 - Revient en Normandie, nommée à Goderville
1991- Est nommée à St Valéry en Caux
1999 - Retraitée
2001 - Est élue au Conseil Départemental des PTT CGT
2002 - Devient membre du Bureau national de l'UFR PTT
2002 - Devient responsable aux questions financières de l'USR CGT de SM
2006 - Secrétaire Générale de l'USR CGT 76
2009 - Passe le relais à Jean Pierre Pique
2012 - Quitte la CE de l'USR pour se consacrer au mouvement associatif dans sa commune et regarder grandir ses trois petites filles.

La vie de votre Institut

Congrès de l'Union Syndicale des Retraités CGT 76 les 15 & 16 octobre à Gonfreville l'Orcher

Plus de 120 congressistes réunis pendant deux jours à Gonfreville l'Orcher les 15 & 16 octobre dernier ont débattus de l'activité retraités dans le département.

A cette occasion notre IHS y a tenu un stand. Jacques DEFORTESCU est intervenu à la tribune pour rappeler que d'une manière générale notre Institut recherche les formes les plus appropriées pour toucher un public large afin de mettre à la disposition des syndicats, des militants et des syndiqués, les éléments d'histoire et les documents d'archives permettant de s'approprier les expériences sociales et politiques du passé, pour mieux menées les batailles d'aujourd'hui.

A cette occasion, trois abonnements/adhésions à l'IHS ont été réalisées, cinq souscriptions au livre « Un siècle de

lutttes avec l'UD de Seine-Maritime » et près de deux cent euros de livres ont été vendus



La salle du congrès pendant les débats (Photo JD)

La preuve par « Pélissier »

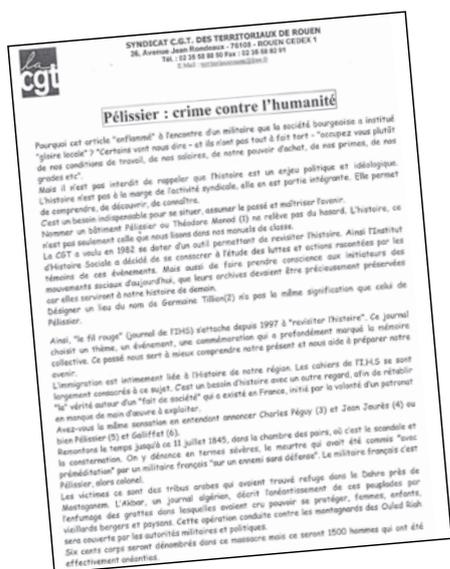
L'histoire n'est pas neutre, la preuve par Pélissier.

Aimable, Jean jacques Pélissier, duc de Malakoff, avait sa caserne à Rouen. C'est devenu un chantier municipal de la ville de Rouen.

Le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Rouen, dans un tract distribué cet été aux salariés de la Ville, rappelle cette évidence que l'histoire n'est pas neutre et est un enjeu. Ce n'est pas pour rien que notre ex - Président Sarkozy fit tour à tour appelle à Jean Jaurès, Guy Môquet ou Victor Hugo, pour justifier sa politique désastreuse pour le pays.

Ce n'est pas en effet anodin d'appeler un site municipal « Pélissier » du nom de ce colonisateur sanguinaire qui fut élevé au grade de Maréchal de France, après avoir enfumé le 18 juin 1845 plusieurs centaines de personnes, guerriers, mais aussi femmes, enfants, vieillards, dans des grottes dans le Dhahra, montagnes de l'ouest algérien, entre Ténès et Mostaganem. Pélissier ordonnera l'encerclement des grottes, et y fait mettre le feu. Il n'y aura pas de survivant.

Grace à l'action du syndicat CGT, Les élus de la ville de Rouen ont décidés de débaptiser le nom du site et de lui donner un nouveau nom



TRANCHE DE VIE ARQUAISE

Notre Institut CGT d' Histoire Sociale, participe aux cotés de Jean Numa Ducange (Maître de conférence en histoire contemporaine - Université de Rouen), des comédiens du « Théâtre de la Bataille », et de l'association « Tranche de Vie Arquaise » à un projet qui devrait voir le jour en mai 2013 et qui sera composé notamment d'une « Ballade nocturne théâtralisée » marquées par 7 stations dans les rues d'Arques La Bataille, d'une exposition et d'un bal populaire.

**Rendez-vous à Arques-la-Bataille
fin avril et/ou début mai 2013.**

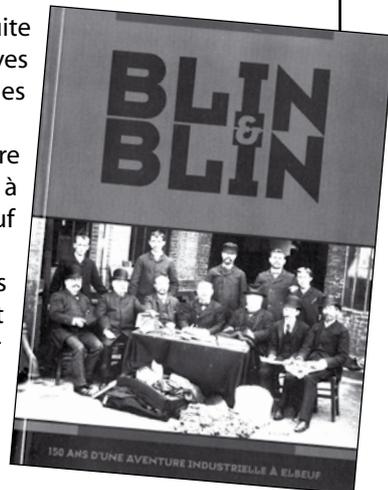
L'ouvrage édité par la CREA fait suite à l'exposition que le Centre d'archives patrimoniales présentait à la Fabrique des Savoirs au printemps dernier.

Il retrace l'histoire de l'entreprise lainière familiale Blin & Blin, de sa naissance en 1827 à Bischwiller (Bas-Rhin) à sa fermeture à Elbeuf en 1974.

De nombreux et riches documents d'archives illustrent l'histoire de ses dirigeants et l'évolution de son appareil productif autour des salariés qui ont fait la réputation des tissus de la marque Blin & Blin

En vente à la Fabrique des savoirs - 7 cours Gambetta - 76500 Elbeuf

Prix : 5 Euros - Renseignement : 02 32 96 30 40.



Réunion du Conseil Scientifique de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime ¹

Nous avons la chance en Seine-Maritime, d'être en contact avec un grand nombre de chercheurs, d'enseignants du secondaire et du supérieur, que ce soit dans les lycées et les collèges, mais aussi dans les deux universités de Rouen et du Havre. Ils nous apportent, au sein du Conseil Scientifique de notre Institut, la rigueur historique nécessaire à tout travail sérieux en matière d'histoire.

Un certain nombre d'entre eux sont adhérents à l'IHS ou lecteurs de notre revue. Ils ne sont pas membres du Conseil d'Administration de notre association loi 1901, mais peuvent, en toute indépendance et avec leur expérience, nous apporter leurs connaissances de l'histoire et plus précisément de l'histoire sociale.

C'est donc dans cet esprit constructif que notre Conseil Scientifique de l'Institut s'est réuni le 6 septembre dernier.

Rappelant en avant-propos ces considérations, le Président de l'IHS cgt 76, Serge Laloyer, a déclaré à cette occasion qu'outre les articles paraissant dans notre revue « *le fil rouge* » depuis bientôt 15 ans et les trois livres que nous avons publiés, nous travaillons actuellement à un ouvrage qui, à la demande de l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime, paraîtra pour ses 100 ans, dans le deuxième semestre 2013.

Les historiens participant à notre réunion, ou qui, comme Claude Mazauric, ont apporté une contribution écrite, ont remarqué que « *le fil rouge* » s'était bonifié avec le temps, notamment dans sa présentation. Yannick Marec suggère qu'il serait nécessaire d'étudier plus précisément le monde urbain du Havre, de Rouen et également de Dieppe. Pendant la période allant jusqu'à 1914 qu'il étudie actuellement, il pense que le monde mutualiste devrait être mieux étudié, ainsi que l'influence du paternalisme et aussi qu'il serait pertinent de travailler sur les conséquences de la première guerre mondiale en Seine-Inférieure.

Les membres pensent aussi, qu'outre les luttes sociales qui sont l'essence même de nos travaux, il conviendrait aussi d'étudier la vie au quotidien qui est induite par l'activité syndicale. En effet, l'importance du syndicalisme de service est trop souvent assimilée au réformisme. Or, que ce soit dans le domaine sportif, mutualiste, de la santé, du tourisme social, de la lecture, de la culture, la vie sociale dans et en dehors des luttes a permis et permet de constituer une forme d'identité

spécifique à l'activité syndicale en Seine-Maritime. Monique Rolland Simion souligne les débats dans le mouvement ouvrier à propos des Comités d'Entreprise, Jean Numa Ducange revient sur l'étude nécessaire des archives de Marcel Dufriche qui se trouvent au siège de la CGT à Montreuil et qui sont caractéristiques de la vie syndicale dans la région dieppoise avant la guerre. Michel Croguennec pense pour sa part qu'il serait bon d'élargir les sujets, notamment concernant la vie dans les cités, les fonds de bibliothèques dans les C.E., les clubs sportifs etc.

Cette réunion du Conseil scientifique a donc tracé des pistes de travail pour l'avenir. Il appartiendra au Conseil d'Administration de les valider et il restera alors à les concrétiser par un travail de recherche soutenu.

¹ Le Conseil scientifique de l'IHS cgt 76 est composé de Michel Croguennec, archiviste à la ville de Petit-Quevilly, Jean Numa Ducange, Maître de conférence en histoire contemporaine - Université de Rouen, Marie Paule Dhaille/Hervieu, Docteur en histoire contemporaine - Institut d'Etudes Politiques de Paris, Pierre Largesse Vice-Président de l'IHS cgt 76, Boris Lecoeur, Professeur d'histoire, Yannick Marec, Professeur d'histoire contemporaine - Université de Rouen, Claude Mazauric, Professeur émérite d'histoire moderne - Université de Rouen, Michel Pigenet Professeur d'histoire contemporaine Paris 1 Panthéon - Sorbonne, Monique Rolland-Simion, Professeur Agrégée d'histoire honoraire - Université de Rouen, Eric Saunier, Maître de conférence en histoire moderne - Université du Havre,

Reactive qualité !



Sneip
l'imprimerie

création · impression · Façonnage · web

Saint Etienne du Rouvray
Tél. : 02 32 91 71 41 • contact@sneip.fr



DEVENEZ ACTEURS DE L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE DE SEINE-MARITIME

Soutenez-nous, rejoignez-nous, abonnez-vous au « *fil rouge* »

Abonnement ou adhésion individuelle pour 2013

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adhésion simple ou Abonnement au « *fil rouge* » : 20 euros
(sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

Adhésion ou Abonnement : 33 euros
(avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

Abonnement dans le cadre d'une adhésion d'un groupement, d'un syndicat, ou d'une association, avec un envoi unique de plus de 10 exemplaires)
10 euros par numéro (avec une seule adresse de livraison)

Versement : 10 euros x (nombre) = euros

Abonnement groupement ou association pour 2013

Syndicat, UL ou association pour 2013 : 50 euros
(avec 3 exemplaires du « *fil rouge* »).

Comité d'entreprise (ou organisme équivalent) :
(avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

● moins de 500 salariés : 80 euros (avec 3 ex. du « *fil rouge* »)

● plus de 500 salariés : 160 euros (avec 3 ex. du « *fil rouge* »)

Nom et/ou intitulé :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de paiement :

Adressez vos chèques à « Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime » maison CGT,
26 avenue Jean-Rondeaux 76108 Rouen cedex.

NOUVEAU !

Réglez votre cotisation / abonnement par prélèvement automatique afin de ne pas oublier celle-ci. Une fois par an, nous vous la préleverons. Envoyez-nous un relevé d'identité bancaire et nous ferons le nécessaire.

(notre n° d'émetteur : 522922).

Remplissez l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvement ordonné par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Désignation du compte à débiter :

Etablissement :

Guichet :

N° de compte :

Clé RIB :

Créancier : Institut CGT d'histoire Sociale
26 avenue Jean-Rondeaux 76108 Rouen cedex
Numéro émetteur : 522922

Etablissement teneur du compte :

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

* Ne pas oublier le fournir le RIB.

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime

a été créé en 1996 à l'initiative de l'Union Départementale CGT et des Unions Locales du département.

C'est une association loi 1901 dont la mission est notamment « le collectage, la sauvegarde et le traitement d'informations et de documents se rattachant à l'histoire sociale de Seine-Maritime, et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme et à leur exploitation à des fins de formation et de recherche historique, la mise en œuvre d'études, de recherches et de larges confrontations dans le domaine de son champ d'investigation.

La contribution à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l'histoire sociale ». (extraits des statuts)

L'Assemblée Générale de l'IHS CGT 76 s'est tenue le 12 avril 2012 à Rouen.

Elle a élu son Conseil d'Administration composé de :

Serge Laloyer (Président)

Pierre Largesse, Robert Privat, Albert Perrot (Vices-Présidents)

Jacques Defortescu (Secrétaire), **François Auvray** (Secrétaire Adjoint), **Jean-Jacques Lefebvre** (Trésorier), **Pascal Lamotte** (Trésorier Adjoint), **Guy Décamps** (Décédé) (Archiviste), **Marius Bastide, Bernard Berthelot, Jacques Durand, Luc Bourlé, Régis Gasse, Pierre Lebas, David Lottin, Jacky Maussion, René Olleville, Gaël Pasquier, Daniel Verger, Guy Wurcker, Germain Narzis**, membres du CA.

+++++

Conformément aux statuts de l'IHS CGT 76, le Conseil scientifique de l'Institut composé de : **Michel Croguennec**, archiviste à la ville de Petit-Quevilly, **Jean Numa Ducange**, Maître de conférence en histoire contemporaine - Université de Rouen, **Marie-Paule Dhaille/Hervieu**, Docteur en histoire contemporaine - Institut d'Etudes Politiques de Paris, **Pierre Largesse** Vice-Président de l'IHS cgt 76, **Boris Lecœur**, Professeur d'histoire, **Yannick Marec**, Professeur d'histoire contemporaine - Université de Rouen, **Claude Mazauric**, Professeur émérite d'histoire moderne - Université de Rouen, **Michel Pigenet**, Professeur d'histoire contemporaine Paris 1 Panthéon-Sorbonne, **Monique Rolland-Simion**, Professeur Agrégée d'histoire honoraire - Université de Rouen, **Eric Saunier**, Maître de conférence en histoire moderne - Université du Havre, s'est réuni le 6 septembre 2012.

Des nouveaux locaux au service du tourisme social¹



Le 11 octobre dernier, TLC Vacances signait une nouvelle convention avec la Région CGT de Normandie (Photo DR).

Inauguration officielle, ce jeudi 25 octobre, pour les nouveaux locaux de TLC au Havre, au 45 de la rue Gustave Nicolle, dans le quartier Eure/Brindeau bien connu des Havraises et des Havrais. Parmi les nombreux représentants des C.E. et organismes adhérents à TLC Vacances, les amis et camarades, on pouvait remarquer la présence des « anciens » qui furent à l'origine de TLC : Albert Perrot, Claude Petit et tant d'autres...

Quatre personnalités ont pris la parole à cette occasion : Nathalie Nail, vice-présidente du Conseil Général, en charge des questions de solidarité et Conseillère municipale du Havre ; Thierry Le Paon, Secrétaire du Comité Régional CGT de Normandie et membre de la Commission Exécutive Confédérale de la CGT ; Reynald Kubecki, Secrétaire de L'Union Locale CGT du Havre, et bien entendu Alain Bozec, le responsable de TLC Vacances.

Rappelons que TLC Vacances, c'est 120 sites à travers toute la France, 3 villages de vacances et 1500 hébergements. Membre de l'Association Nationale de Coordination Vacances de la CGT (ANCAV TT) l'association avait besoin de locaux plus grands compte tenu de son développement, locaux qu'elle partage d'ailleurs avec Vivats, la rapprochant ainsi des Comités d'Entreprises adhérents.

Dès le début de la manifestation, Alain Bozec souligna « la vitalité de l'association, son ancrage dans les forces vives de la région havraise et son rayonnement national », puis Reynald Kubecki, également élu au Comité d'Etablissement de la SIDEL au Havre, précisa « j'ai participé naturellement à l'intégration de notre CE au sein de la SCI Dives-sur-Mer. Après plusieurs mois d'échanges fructueux, nous avons pu concrétiser notre projet et organiser en juin dernier un week-end portes ouvertes pour les salariés, avec visite des structures, animations, spectacles et locations de chalets. Aujourd'hui, les salariés apprécient ce nouveau village, en témoignent les locations pour des week-ends et semaines qui ont suivi ensuite... Quand on leur explique, les salariés comprennent bien les enjeux du tourisme social et la mutualisation qui peut être mise en place avec les structures peu favorisées ».

Pour sa part, Thierry le Paon revenait sur le rôle indispensable des outils mis en place par le mouvement ouvrier, TLC Vacances, Vivats, Touristra et l'ANCAV et soulignait l'indispensable combat pour le droit aux vacances de qualité pour tous que mènent la CGT et les Comités d'entreprise.

Nathalie Nail, quant à elle déclarait notamment : « Il y a plus de 70 ans que dans notre pays des hommes et des femmes de combat se sont levés pour exiger les congés payés et c'est le Front Populaire qui a transformé cette utopie en réalité parce qu'il y avait des Ministres et des Députés courageux à l'époque... Aujourd'hui vous le savez près de 10 millions de Français ne partent pas en vacances, en majorité pour des raisons financières, et les chiffres de 2012 risquent d'être bien pires tant la situation s'aggrave : 70% de Français partaient en vacances en 1980 ils ne sont plus que 50 % aujourd'hui... »

TLC Vacances, dont la vie a commencé, il y a plus de 25 ans, à la suite de Tourisme et Travail, n'a pu se développer que grâce à l'action des militants des C.E., petits et grands, mais aussi grâce à la disponibilité et au dévouement de nombreux bénévoles, auxquels Alain Bozec a su rendre hommage, non sans une certaine émotion.



De gauche à droite, Albert Perrot, Nathalie Nail, Thierry le Paon, Claude Petit, Patrice Lemieux, Alain Bozec et Reynald Kubecci. (Photo JD)

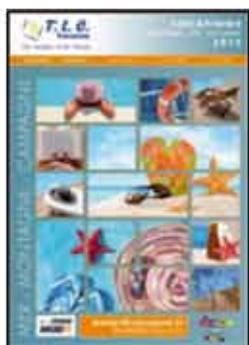
Avec ses nouveaux locaux, TLC Vacances entame une nouvelle étape. Alain Bozec devait souligner dans son intervention. « On ne le dira jamais assez, notre richesse au sens propre comme au sens figuré ne vient pas des banques, notre raison d'être n'est pas de courir derrière le profit. Notre seule richesse et elle vaut tout l'or du monde, c'est l'humain, c'est notre contribution à rendre possible un monde fait pour l'homme, un monde solidaire et épanoui. Oui, notre richesse, c'est nos salariés, nos militants, nos adhérents ».

Comme il se doit, cette inauguration se termina par un vin d'honneur afin de souhaiter longue vie à Tourisme Loisirs Culture Vacances, et réussite au tourisme social.

¹ On retrouvera dans le n° 35 été 2009 du « Fil rouge » un article d'Albert Perrot : « Pour une histoire du tourisme social au Havre ».



De nouveaux locaux plus vastes et mieux situés, au 45 rue Gustave Nicolle (photo JD)



T.L.C. Vacances

VOS VACANCES NOTRE PASSION



Hiver - Printemps - Eté
Réservez dès maintenant



Notre ambition: un tourisme social et associatif de qualité pour tous !

www.tlcvacances.fr

02.35.21.69.63

